REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Fédération Nationale des Groupements
De Promotion Féminine

Cellule d'Âppui Technique

RAPPORT DES ACTIVITES DE LA CELLULE D'APPUI TECHNIQUE auprès de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine du Sénégal

RAPPORT FINAL

Décembre 2004

La Coordonnatrice de la CAT

Sommaire

Première partie : Rapport d'activités

Rappel des termes de référence de la mission de la CAT

Section 1 : Le Recouvrement et l'utilisation des fonds

I. Le Recouvrement

1/ Méthodologie
2/ Résultats obtenus
3/ Difficultés rencontrées

II. L'utilisation des fonds disponibles

1/ Le renforcement du Capital Social des SFD
2/ Le fonctionnement de la Cellule d'Appui Technique

Section 2 : La Situation des Structures Financières Décentralisées

I. L'évolution des structures financières décentralisées

1/ Etat d'avancement au 31.12.2001
2/ Etat d'avancement au 31.12.2002
3/ Etat d'avancement au 31.12.2003 (ex-Pagpf)
4/ Etat d'avancement au 31.12.2003 (Fngpf)
5/ Récapitulatif de l'évolution au 31.12.2003

II. Les Difficultés rencontrées
III. Les Perspectives des structures financières décentralisées

Section 3 : Les infrastructures et les équipements ; les Garderies éducatives et sanitaires ; la situation des assistantes villageoises et des auxiliaires de garderies

Section 4 : Les Autres Réalisations de la Cellule d'Appui Technique

I. Les Activités de la Cellule d'Appui Technique

1.1 Activités de l'année 2000
1.2 Activités de l'année 2001
1.3 Activités de l'année 2002
1.4 Activités de l'année 2003

II. Les Acquis de la FNGPF sur la période 2000-2003

2.1 Développement des activités des cases foyers
2.2 Développement d'un système financier au sein de la FNGPF
2.3 Développement du partenariat de la FNGPF
2.4 Clarification de la vision et de la représentation de la FNGPF
2.5 Développement de l'esprit d'entreprise
2.6 Recouvrement des fonds de l'ex-Pagpf

Section 5 : Les recommandations Générales de la Mission

I. Le recouvrement
II. Les structures financières décentralisées
III. Les activités des Cases Foyers
IV. Les assistantes villageoises
V. Le Renforcement des initiatives et des capacités

Deuxième partie : Rapport Financier

Rappel des termes de référence de l'assistante financière de la Cellule

Section 1 : Les Autorisations Budgétaires

Section 2 : L'exécution des budgets

Section 3 : Récapitulation générale de la situation financière 2000-2003

Section 4 : Situation du 1er Trimestre 2004

Section 5 : Appuis en équipement des SFD

Conclusions

RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION DE LA CELLULE D'APPUI TECHNIQUE

Historique ;

Le Projet d Appui aux groupements de Promotion Féminine dont les ressources provenaient de l Etat du Sénégal ,du Fonds Nordique au Développement ,de la Coopération Belge et de la Banque Africaine de Développement a mis en œuvre de 1992 a 1999 un important programme de renforcement des Groupements de Promotion Féminine dans les régions de THIES,TAMBACOUNDA,KOLDA,DIOURBEL et de DAKAR a travers ses composantes ;IEC,Agroalimentaire,Alphabetisation, Unité Pédagogique, Génération de revenus, Cases Foyers et Garderies Educatives et sanitaires.

Pour pérenniser les différents acquis et devant les résultats atteints par le Projet , notamment au niveau des Caisses de Crédits mises en place au niveau des Cases foyers, le gouvernement du Sénégal a au regard de l expertise de la FNGPF décide de poursuivre les activités du Projet en signant avec la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine du Sénégal un Accord de rétrocession des fonds de crédit de l'ex-Pagpf.

Les termes de cet accord stipulent que la FNGPF aura à charge de :

- octroyer des crédits à court et à moyen terme aux femmes
- renforcer les capacités des groupements d'épargne et de crédit des 5 régions ciblées et éventuellement des autres régions.
- Se doter des moyens de recouvrement des fonds .

A la date de la signature de l'accord, le 14 Novembre 1999 ; les fonds s'établissaient ainsi :

- Montant disponible en compte : 223 230 982 FCFA
- Montant à recouvrer : 353 185 489 FCFA
- Frais de gestion : 3 997 669 FCFA

- **Montant total : 580 394 140 FCFA**

Ces fonds rétrocédés devraient être ainsi répartis :

- une dotation à hauteur de 60% soit 300 000 000 de fcfa ; destinée au renforcement des GEC
- une dotation de 40% ; destinée à la promotion de la femme soit 200 000 000 de fcfa
- et, un montant d'intérêts produits de 76 416 471 fcfa destinés à assurer les charges de fonctionnement.

Pour les besoins de l'exécution des termes de cet accord ; il a été mis en place ,dès la signature de l'accord de rétrocession un dispositif d'appui institutionnel composé d'un Comité de Pilotage et d'une Cellule d'Appui Technique.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 001742

N°_____/MFDSSN/PLCP FAD-FND

Dakar le 08 DEC. 2004

La Présidente du Comité de Pilotage du Suivi des Fonds de l'Ex-PAGPF

Objet : Invitation

Monsieur le Coordonnateur,

Suite à l'accord de rétrocession du fonds de crédit de l'ex projet d'appui aux groupements de Promotion Féminine (PAGPF) à la Fédération Nationale des Groupements de Promotion féminine du Sénégal, la Cellule d'appui Technique chargée de l'accompagnement des activités de crédit auprès de la FNGPF a terminé sa mission en la sanctionnant d'un rapport d'activités à l'attention du Comité de Pilotage chargé du suivi de la gestion du fonds.

A cette occasion vous êtes prié de bien vouloir assister au séminaire de présentation du rapport final des activités de la Cellule d'appui Technique qui nous permettra; après étude d'évaluer la mission et de tirer les conclusions et comptes rendus destinés au Gouvernement du Sénégal et à la Banque Africaine de Développement.

Le séminaire aura lieu les **20 et 21 Décembre 2004**. Le lieu vous sera indiqué ultérieurement.

En comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

A

Monsieur Ousmane KA
Coordonnateur CSPLCP
DAKAR

CS/PLCP
N°457
10/12/04

Avenue Bourguiba X Rue 3 Castors – BP 17245 – Tel : 8 69 10 87 /Fax : 8 69 10 88 – Email : plcp@sentoo.sn

Kh AYE

I. LE COMITE DE PILOTAGE

- 1-1 Missions du comité

- Veiller au respect de l'application de l'accord de rétrocession conclu entre l'Etat du Sénégal et la Fédération ;
- Apporter un appui – conseil dans la supervision de l'exécution du programme d'activités de la Fédération ;
- Aider à l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et financières pour la gestion des fonds ; et à la mise en place d'un système de contrôle.

A ce sujet, le Comité de Pilotage est habilité à entreprendre toute vérification ou inspection des comptes des livres et opérations. Une fois par an, le Comité assistera la Fédération dans le choix d'un Cabinet d'audit de la gestion des fonds.

- 1-2 Composition et fonctionnement du comité

Le Comité est composé de personnes ressources désignées par le Ministère de tutelle de la Fédération et du Ministère de l'Economie et des Finances notamment les représentants de la Cellule AT / CPEC, de la DDI, de la DCEF et de l'Agence Judiciaire de l'Etat.

Le siège de la Fédération abritera les rencontres du Comité de Pilotage selon une périodicité qui sera établie de manière consensuelle par les différents membres.

Pour les prises en charge du Comité de Pilotage, les frais occasionnés tels que les frais de déplacement , seront dévolus à la Fédération.

II. LA CELLULE TECHNIQUE

2-1 Missions de la cellule :

- Contribuer au développement des capacités de gestion et au renforcement de la maîtrise des activités, des projets et programmes ;
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités, projets et programmes de la Fédération.

Elle a pour tâches de :

- Préparer et mettre en œuvre toutes les phases requises pour l'exercice des projets et programmes de la Fédération, par un système de planification pour la gestion du budget et des programmes ;
- Elaborer les termes de référence, coordonner et approuver les études commanditées par la Fédération ;
- Assurer le suivi quotidien des activités ;

- Gérer le personnel et le matériel de la Fédération ;

- Préparer et diffuser auprès du Comité de Pilotage et de la Fédération les rapports d'avancement afférents aux fonds et ceci dès le démarrage du processus de rétrocession jusqu'à l'an 2002 ;

- Assurer les tâches administratives de la Fédération et du Comité de Pilotage notamment la préparation des documents administratifs et techniques, la transmission des rapports périodiques d'activités au Ministère de tutelle ; et au Ministère de l'Economie et des Finances ;

- Engager les procédures de régularisation des engagements de la Fédération (paiement des tiers, récupération de créances, préparation des dossiers contentieux) ;

- Planifier le financement des projets acceptés par la Fédération ;

- Appuyer la Fédération dans la gestion de ses comptes ;

- Assister la Fédération dans la recherche de financements, le suivi et l'évaluation des projets ;

- Préparer et présenter à la Fédération un bilan annuel des activités.

2-2 Composition et fonctionnement de la Cellule:

- Un Coordonnateur affecté par le Ministère de tutelle ;

- Un Assistant financier, gestionnaire, également affecté par le Ministère de tutelle ;

- Un personnel d'appui comprenant :

  - Une Secrétaire ;
  - Un Chauffeur ;
  - Un Gardien ;
  - Un Agent de service (manœuvre).

Pour la prise en charge de la Cellule, le représentant de la FNGPF, les deux (02) agents fonctionnaires, en l'occurrence le Coordonnateur et l'assistant financier percevront des indemnités mensuelles de fonction, tandis que le personnel d'appui sera entièrement à la charge de la Fédération.

Par ailleurs , il faut noter qu'en ce qui concerne les activités telles que :

- Le suivi des activités au niveau des cases foyers et des garderies éducatives et sanitaires.
- Les activités allant dans le sens d'une consolidation de la dynamique organisationnelle des assistantes villageoises et des auxiliaires de garderies.

La Cellule a pu bénéficier de l'appui de trois agents affectés à l'encadrement technique de la FNGPF.

1ere Partie : Rapport d'activités

Les activités de la Cellule d'appui Technique auprès de la Fédération Nationale des groupements de Promotion Féminine ont essentiellement porté sur :

- Le recouvrement et l'utilisation du Fonds de Crédit
- Le renforcement des Structures Financières Décentralisées
- Le suivi des acquis de l'ex-Pagpf à travers les activités des cases foyers et des garderies.
- Les activités de renforcement des capacités des femmes.
-

Section 1 : LE RECOUVREMENT ET L'UTILISATION DU FONDS DE CREDIT

I . LE RECOUVREMENT

1/ Méthodologie

La méthodologie retenue par la Cellule d'appui Technique auprès de la FNGPF pour mener à bien sa mission de recouvrement des créances de l'ex-PAGPF a consisté en :

- l'établissement d'un document support du recouvrement.

- l'adoption après proposition au comité de pilotage d'un mécanisme de recouvrement comprenant :

    - un planning de recouvrement en annexe
    - la mise en place de comités régionaux de recouvrement
    - des missions de terrain dans les 5 régions de l'ex-Projet

- la répartition des zones de recouvrement entre la responsable de la CAT (Tamba et Kolda) et l'assistante financière (Dakar, Thiés, Diourbel).

2/ Résultats obtenus.

2.1 Rappel des projets financés par l'ex-Pagpf

A la fin de sa mission, 336 dossiers de projets avaient été financés par le PAGPF ; la nature de ces dossiers se décomposait comme suit :

- ✓ 131 fonds de roulement ;
- ✓ 77 projets d'investissements ;
- ✓ 128 caisses de crédit.

LE MONTANT GLOBAL DES FINANCEMENTS REALISES S'ELEVAIT A :601 543 690 F CFA REPARTIS COMME SUIT :

Région	Nombre de projets financés	Montant
Dakar	131 projets	253 448 890 F CFA
Diourbel	49 projets	91 676 750 F CFA
Thiès	59 projets	110 851 450 F CFA
Tamba	49 projets	77 504 000 F CFA
Kolda	48 projets	68 062 600 F CFA
TOTAL	**336**	**601 543 690 F CFA**

2.2 Situation des encours des projets au 1er Janvier 2000

Au 1er Janvier 2000 . la situation du portefeuille se présentait ainsi:

- ✓ 247 dossiers de projet pour un montant de 328 477 054 F CFA 5 dossiers divers pour un montant de 15 162 210 F CFA soit au total 252 dossiers pour un montant total de 343 639 264 F CFA

2.2 Situation du portefeuille sur la période du 1er Janvier 2000 au 31 Décembre 2003

1 - Situation du portefeuille global

Au cours de la durée de la mission (2000- 2003) le solde global du portefeuille est passé de 343 639 264 F CFA à 226 962 841 F CFA au 31 Décembre 2003 ainsi composé :

- ✓ 177 dossiers de projets pour un montant de 208 956 614 F CFA;
- ✓ 10 dossiers divers pour un montant de 17 712 227 F CFA.
- ✓ 5 dossiers retirés du portefeuille pour un montant de 294 000 F CFA

Soit un montant total recouvré de 116 676 423 F CFA correspond à une baisse de 39,95% en valeur relative.

Le nombre de dossiers soldés sur la période est de (75) soixante quinze.

1.1 Situation du portefeuille par Région au 31 Décembre 2003

Régions	Nombre de dossiers	Montants
Dakar	90	106 610 598
Diourbel	18	25 565 162
Thiès	27	50 391 280
Tamba	23	14 827 650
Kolda	19	11 562 149
TOTAL	**177**	**208 956 614**

1.2 Situation des débiteurs retirés du portefeuille

Nota: Il faut retenir qu'après avoir informé le comité de pilotage les créances dont le reliquat de leur remboursement restent constitués par les agios se sont vus retirés du portefeuille . Il s'agit des débiteurs suivants :

- GIE Ngandiouf : 50 000 F CFA
- Lebou I Bokk Xalaat : 5 000 F CFA
- Gathe Badanéne : 9 000 F CFA
- Diamatoul Mawa : 180 000 F CFA
- Diokoul : 50 000 F CFA

.....

294 000 F CFA

3 . SITUATION DES CREDITS OCTROYES AUX CASES FOYERS :

Localité	Case foyer	Montant du prêt	Impayés au 31.12.03
T	Niakhène	3 000 000	260 000
H	Mérina Dakhar	3 000 000	2 167 500
I	Taïba Niang	2 000 000	1 396 500
E	Ngandiouf	2 000 000	843 000
S			
Sous total 1		**10 000 000**	**4 667 000**
K	Salikégné	2 000 000	1 425 000
O	Ngayène - Sénégal	2 000 000	950 000
L			
D			
A			
Sous total 2		**4 000 000**	**2 375 000**
T	Kouthiadaïly	2 000 000	820 000
A	Sinthina Malène	2 000 000	1 105 245
M			
B			
A			
Sous total 3		**4 000 000**	**1 925 245**
TOTAL		**18 000 000**	**8 967 245**

4. Corrections apportées au portefeuille

Suite aux recommandations des membres du comité de pilotage , et après une analyse de la situation de l'ensemble des débitrices, nous avions procédé en 2002 à :

- Un rééchelonnement de l'ensemble du portefeuille en fonction des capacités de remboursement des débitrices et à ;
- Certaines corrections pour rendre le portefeuille plus conforme à la situation des débitrices ; ainsi :

1- IL faut signaler que le Gie Jam Ak Sutura de Madame Thiané SECK pour des difficultés de remboursement a mis le véhicule financé à la disposition de la fédération En conséquence , et suite aux recommandations du comité de pilotage il a été enlevé du portefeuille de crédit , le montant correspondant aux impayés qui étaient de : **14 194 200 F CFA** .

2- Il en est de même pour les dossiers de Ndayanne (**12 625 200 F CFA**) et Sope Elisabeth DIOUF (**12 024 000 F CFA**) ; dans le Département de Mbour.

Le montant des trois dossiers retiré du portefeuille s'élève a **38 843 400 F CFA**

3- Après vérification il est ressorti que le groupement dénommé « Aroundou Diawara », situé dans le département de Bakel n'a pas pu bénéficier de son prêt car n'ayant pas retiré leur chèque avant le transfert des fonds rétrocédés dans le compte de la FNGPF. Le montant du prêt plus les intérêts était de **2 300 000 CFA** .

3/ Difficultés rencontrées dans le recouvrement

Conformément à l'accord de rétrocession entre l'Etat du Sénégal et la FNGPF, cette dernière avait mis en place des stratégies de recouvrement du fonds de crédit qui ont connu des fortunes diverses et ont entraîné une relative faiblesse du niveau de progression du recouvrement due à la conjonction de plusieurs facteurs dont :

3.1 En Zone Rurale :

Les populations ont été confrontées à la progression de la pauvreté qui sévit dans les zones cibles de l'ex - PAGPF. Ce qui entraîne des difficultés pour le respect de leurs engagements.

3.2 En Zone Urbaine :

Surtout à Dakar, Thiès et Diourbel qui composent près de la moitié du portefeuille, ces structures débitrices ne sont pas membres de la FNGPF et sont composés essentiellement de GIE et d'associations pour un montant de **121 575 991 F CFA**.

La FNGPF a rencontré pour ces cibles des difficultés jusque dans la localisation de certains débiteurs.

3.3 Pour les prêts aux Cases Foyers :

La Stratégie de mise sur pied des comités régionaux de recouvrement et de suivi composés d'autorités administratives de membres de l'encadrement et des responsables de la FNGPF à porté des résultats probants dans le cadre des prêts aux cases foyers mais n'a pu obtenir de résultats dans le cadre du recouvrement auprès des GIE non membres de la FNGPF.

3.4 Au Niveau des Débiteurs Divers :

Les cinq (05) cas de manquements en 1999 sont passés à dix (10) du fait des vérifications de la FNGPF consécutives à des réclamations de bénéficiaires de crédit. Deux des 09 restants pour un montant total de 12 223 880 F CFA ont fait l'objet de condamnations pénales, et sont en voie d'exécution.

Les deux dossiers de débiteurs divers avaient fait l'objet d'une assignation devant les tribunaux de Dakar et de Thiès ont été jugés et les prévenus condamnés. L'un des débiteurs est décédé, cependant l'avocat poursuit la procédure avec la signification à sa famille du jugement le condamnant à payer les **10 436 014 F CFA** dus.

3.5 Au niveau de la Cellule d'appui Technique

Après quatre années d'activités, la CAT est restée confrontée à un problème de sous effectif et de moyens logistiques qui ne permettaient pas de démultiplier les actions de recouvrement, devant l'ampleur des autres tâches dévolues à la CAT. Cette situation a entraîné le recours à un avocat pour les procédures contre les GIE et les associations débiteurs et des huissiers ; au niveau des Régions de Thies, Kolda , Tamba , Diourbel et de Dakar.

Par ailleurs il est important de noter qu'en ce qui concerne les activités telles que le suivi des activités au niveau des cases foyers, des garderies et les activités allant dans le sens d'une consolidation de la dynamique organisationnelle des assistantes villageoises et des auxiliaires de garderie, la cellule a pu bénéficier de l'appui de trois autres agents faisant partie de l'équipe d'encadrement technique de la FNGPF.

4/ Conclusions et recommandations

Suite a la dernière réunion de comité de pilotage il a été recommandé a la Cellule d'effectuer une appréciation sur les capacités de remboursement des différents débiteurs.
Cette situation a été établie et annexée au rapport.

II. UTILISATION DES FONDS RECOUVRES

Les fonds recouvrés ont été utilisés ; selon la répartition suivante pour :

- Le renforcement du capital social des SFD
- Le fonctionnement de la Cellule d'Appui Technique

Rubriques	Disponible	Consommé
Renforcement SFD	339 907 401	255 915 000
Appui Institutionnel		83 775 875
Total	**339 907 401**	**339 690 875**

1. Le renforcement du Capital Social des SFD

La FNGPF a eu à renforcer d'une part les GEC des régions ciblées par l'ex PAGPF et d'autre part à étendre son réseau aux autres régions. Le renforcement est illustré par les tableau ci-dessous.

1.1 GEC de démarrage

Date	N°O	Nom du GEC	Nom Présidente	Montant du chèque
21/12/99	**01**	GEC de Pikine	Sokhna Touty SECK	7 000 000 F
	02	GEC de Rufisque	Awa Cheikh NDOYE	4 900 000 F
	03	GEC de Bargny	Aïda GUEYE	4 900 000 F
	04	GEC de Sangalkam	Ndèye Dome MBAYE	5 800 000 F
	24	Dakar	Thiané SECK	7 000 000 F
	29	Sébikotane	Penda FALL	5 250 000 F
	35	FAFS Dakar	Maïmouna TEW	3 500 000 F
		Sous Total		**38 350 000**
	05	GEC de Mbour	Fatou Ndiakhate GUEYE	7 000 000 F
	06	GEC de Pambal	Christiane THIAW	5 600 000 F
22/02/00	**20**	Tivaouane	Fatou CISSE	4 900 000 F
	23	Méouane	Dior NDOYE	5 810 000 F
	30	Thiès	Absa CAMARA	7 000 000 F
	31	Mékhé	Amy KEBE	4 900 000 F
	32	FAFS Thiès	Ndèye DIOP Natago	3 500 000 F
		Sous Total		**38 710 000**
	25	Mbacké	Soda DIENG	6 790 000 F
	07	GEC de Diourbel	Marième AMAR	7 000 000 F
	08	GEC de Bambey	Ndèye FALL	4 900 000 F
	09	GEC de Ngoye	Marie Thérèse NIANE	5 950 000 F
	10	GEC de Lambaye	Yakou KANE	6 580 000 F
	19	GEC FAFS Diourbel	Aïssatou NDIAYE	3 500 000 F
	11	GEC de Baba Garage	Maguatte FALL	5 600 000 F
		Sous total		**40 320 000**
	22	Tamba Commune	Raby CISSE	4 900 000 F
	21	Bakel	Raby CISSE	6 020 000 F
	12	GEC de Missirah	Bintou SYLLA	5 600 000 F
	13	GEC de Maka	Binta KANE	5 810 000 F
	14	GEC de Kédougou	Ndèye NDAO	7 000 000 F

	15	GEC Koupentoum	Sokhna NDIAYE	5 740 000 F
	28	Koussanar	Kiné FALL	4 900 000 F
	36	FAFS Tamba	Kandakhassé KANOUTE	3 500 000 F
		Sous Total		**43 470 000**
	16	GEC Vélingara	Khadidiatou BARRY	6 790 000 F
	17	GEC Sédhiou	Fatoumata Saly DOUMBOUYA	6 790 000 F
	18	GEC de Dioulacolon	Fatoumata SEYDI	5 740 000 F
	26	Kolda		4 900 000 F
	27	Dabo	Khadiaya BEL	4 900 000 F
	33	FAFS Kolda	TOURE	3 500 000 F
	34	MYF	SYLLA	5 740 000 F
		Sous Total		**38 360 000**
TOTAL				**199 210 000 F**

2.2 Deuxième génération

Localité	**Nom de la Présidente**	**GEC**	**N° Chèque**	**Montant en F CFA**
Saint Louis	Nafissa GUENOURE	Mama Coumba BANG	1524731	3 000 000
	Garmy MANE	Ma Fa Wade WELLE	1524752	5 000 000
	Amy NDIONGUE	Adama ASSE	1524735	3 500 000
	Haby KOYATE	Bamtaré (Matam)	1524736	5 000 000
	Sous Total			16 500 000
	Khadi Maréma NIANG	Djiguène (Louga)	1524747	3 000 000

Louga	Anta Diagame SECK	Kébémer	1524745	3 00 000
	Mame Coumba FALL	Linguère	1524743	3 000 000
	Sous Total			**9 000 000**
	Ndiouck MBAYE	Mbossé	1524734	3 000 000
	Codou Bigué MBAYE	Ndoukoumane	1524748	4 000 000
	Bobo BA	Nioro	1524732	3 000 000
	Sous Total			**10 000 000**
Fatick	Bambi TOURE	Le Sine	1524737	4 000 000
	Rokhaya DIOUF	Gossas	1524738	4 000 000
	Seynabou DIOUF	Foundioungne	1524739	3 500 000
	Sous Total			11 500 000
Ziguinchor	Aramtoulaye DIATTA	Kassoumaye	1524740	3 000 000
	Constance COLY	Bignona	1524741	3 000 000
	Henriette SAMBOU	Oussouye	1524742	3 000 000
	Sous Total			**9 000 000**
TOTAL				**56 000000**

RECAPITUATION DU RENFORCEMENT DU CAPITAL PAR REGION

REGION	FINANCEMENT
DAKAR	38 350 000
THIES	38 710 000
DIOURBEL	40 320 000
TAMBA	43 470 000
KOLDA	38 360 000
SAINT LOUIS	16 500 000
LOUGA	9 000 000
KAOLACK	10 000 000
FATICK	11 5000 000
ZIGUINCHOR	9 000 000
TOTAL	**255 210 000**

1.2 Budget de fonctionnement de la CAT

ANNEE	Montants autorisés	Consommé	Reversé
2000	24 307 541	22 661 250	1 646 291
2001	25 952 433	25 802 027	150 406
2002	21 193 147	19 562 617	1 630 530
2003	15 848 005	15 749 981	98 024
Total Fonctionnement	**87 301 126**	**83 775 875**	**3 525 251**

Le rapport financier développera les éléments relatifs à l'exécution du budget de fonctionnement sur la période de la mission.

Section 2 : Situation des SFD de la FNGPF

I. Evolution des structures financières décentralisées

Les tableaux ci – dessous présentent l'état d'avancement du point de vue du sociétariat , de l'épargne et du crédit des GEC . L'évolution de ces indicateurs sera décrite en plusieurs étapes :

1 / ETAT D'AVANCEMENT DES SFD DE LA MISE EN PLACE AU 31 DECEMBRE 2001 (GEC PAGPF)

REGION	Situation de démarrage 01-01-2000			Situation au 31 – 12 – 2001			Evolution		
	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit
DAKAR	1263	19 087 643	60 526 000	3250	85 636 455	264 415 000	157,32%	348,65%	336,86%
THIES	1116	5 876 500	10 400 000	2003	124 311 408	401 652 000	79,48%	2015,40%	3762,04%
DIOURBEL	1506	4 126 000	21 950 000	2138	33 463 442	225 402 000	41,97%	711,04%	926,89%
KOLDA	1385	2 350 250	19 800 000	1605	13 047 990	45 610 000	15,88%	455,17%	130,35%
TAMBACOUNDA	1193	5 332 900	28 470 000	1725	13 689 099	62 960 000	44,59%	156,69%	121,15%
TOTAL	**6553**	**36 773 293**	**141 146 000**	**0721**	**270 148 394**	**1 000 039 000**	**65,88%**	**634,63%**	**608,51%**

Commentaires :

Les GEC pris en compte ici sont ceux dits de la première génération. Il s'agit des GEC qui avaient bénéficié du financement du Projet d'appui au Groupement de Promotion Féminine.
Tous les indicateurs sont en nette progression dans toutes les régions. Il faut souligner les évolutions de l'épargne et des crédits qui ont atteint des progressions dépassant les 2000%.

2/ ETAT D'AVANCEMENT DES SFD DU 31 DECEMBRE 2001 AU 31 DECEMBRE 2002 (GEC EX- PAGPF)

REGION	Situation au 31 – 12 – 2001			Situation au 31 – 12 – 2002			Evolution		
	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit
DAKAR	3250	85 636 455	264 415 000	4 297	108 606 127	823 335 000	32,22%	26,82%	211,38%
THIES	2003	124 311 408	401 652 000	2 801	94 711 541	448 517 000	39,84%	- 23,81%	11,67%
DIOURBEL	2138	33 463 442	225 402 000	2 237	31 260 940	454 624 650	4,63%	- 6,58%	101,70%
KOLDA	1605	13 047 990	45 610 000	1 798	12 886 845	47 078 700	12,02%	- 1,24%	3,22%
TAMBACOUNDA	1725	13 689 099	62 960 000	2 113	19 200 134	66 632 185	22,49%	40,26%	5,83%
TOTAL	**10721**	**270 148 394**	**1 000 039 000**	**13 246**	**266 665 587**	**1 840 187 535**	**23,55%**	**- 1,29%**	**84,01%**

Commentaires :

- Le sociétariat a continué à progresser dans toutes les régions. Mais, dans la région de Kolda la progression est assez faible par rapport aux autres régions.
- L'épargne n'a progressé que dans les régions de Dakar et de Tambacounda. Dans les autres régions, la variation de l'épargne est négative. Ce qui a porté la variation totale à une valeur négative. Ceci traduit de façon significative, le comportement de mauvais épargnants des membres des GEC.
- Ainsi la progression souhaitée n'a pas été observée dans le cumul de crédit. La plus forte progression provient de la région de Dakar avec un peu plus de 211%. Dans la région de Kolda, l'augmentation des montants distribués n'est que de 3,2%.

3/ ETAT D'AVANCEMENT DES SFD DU 31 DECEMBRE 2001 AU 31 DECEMBRE 2002 (GEC FNGPF)

REGION	Situation de démarrage 31/12/2 001			Situation au 31 – 12 – 2002			Evolution		
	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit
ST LOUIS	1093	1 884 000	5 803 520	1 624	27 376 455	64 483 320	48,58%	1353,10%	1011,11%
MATAM	663	935 000	0	773	13 681 000	29 100 000	16,59%	1363,21%	
LOUGA	1121	4 019 000	10 415 000	1 103	14 060 900	44 415 000	- 1,61%	249,86%	326,45%
KAOLACK	949	5 840 400	10 300 000	1 302	20 847 655	56 181 600	37,20%	256,96%	445,45%
FATICK	1376	-	15 100 000	1 415	13 474 567	65 605 000	2,83%	-	334,47%
ZIGUINCHOR	501	1 990 000	1 431 430	843	13 915 180	23 475 000	68,26%	559,26%	1539,97%
TOTAL	**5703**	**14 668 400**	**43 049 950**	**7060**	**103 355 757**	**283 259 920**	**23,79%**	**604,62%**	**557,98%**

Commentaires :

Le tableau ci dessus retrace les comportements des GEC dits de la deuxième génération. Il s'agit des GEC des régions qui n'ont pas bénéficié de l'appui du PAGPF. (St Louis, Matam, Kaolack, Louga, Ziguinchor et Fatick). Il sont issus d'une ferme volonté de la FNGPF de doter tous les groupements qu'elle encadre, d'un instrument financier.

Ainsi la fédération, s'appuyant sur ses fonds propres et sur une bonne sensibilisation de ses membres a pu mettre en place dans chaque département de ces régions précités un GEC. (Matam n'était pas encore érigée en région au moment de mise en place des GEC.)

Ces GEC ont connu dans l'ensemble des progressions considérables dans tous les domaines. Hormis la région de Louga , le sociétariat a varié de façon très positive dans toutes les zones considérées.

La baisse observée dans la région de Louga s'explique par un désistement massif d'une fraction de ses membres au niveau du GEC du département de Louga.

La forte progression du sociétariat dans la région de Ziguinchor est due à une très bonne campagne de sensibilisation menée par les dirigeants des institutions de cette région.

L'épargne est en très forte hausse dans toutes les régions de cette génération. Notons qu'elle dépasse les 1300% dans les régions de St Louis et de Matam.

Matam n'avait même pas commencé des activités de crédit à cette époque. La région de Fatick n'a pas été évaluée durant cette période faute d'informations disponibles sur cet indicateur.

Les volumes de crédit distribués ont fortement augmenté.

St Louis et Ziguinchor ont été remarquables avec respectivement 1011% et près de 1540%. Seule la progression de l'épargne peut expliquer cette forte hausse des crédits, car à cette époque, les GEC de cette génération n'avaient connu aucun soutien financier.

4/ ETAT D'AVANCEMENT DES SFD de la 1er ET DE LA 2e GENERATION

4.1 ETAT D'AVANCEMENT DES SFD DU 31 DECEMBRE 2002 AU 31 DECEMBRE 2003 (EX-PAGPF)

REGION	Situation au 31 – 12 – 2002			Situation au 31 – 12 – 2003			Evolution		
	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit
DAKAR	4 297	108 606 127	823 335 000	4920	128 038 680	1 102 785 000	14,5%	17,89%	33,94%
THIES	2 801	94 711 541	448 517 000	3094	155 296 498	836 409 345	10,46%	63,97%	86,48%
DIOURBEL	2 237	31 260 940	454 624 650	2509	33 437 410	577 949 150	12,16%	6,96%	27,13%
KOLDA	1 798	12 886 845	47 078 700	1950	9 866 650	53 864 700	8,45%	-23,44%	14,41%
TAMBACOUNDA	2 113	19 200 134	66 632 185	2254	26 977 528	102 020 185	6,67%	40,51%	53,11%
TOTAL	**13 246**	**266 665 587**	**1 840 187 535**	**14 727**	**353 616 766**	**2 673 028 380**	**11,18 %**	**32,61%**	**45,26%**

Commentaires :

Le sociétariat est en hausse dans toutes les régions au cours de la période allant de 2002 à 2003. Cette évolution a diminué par rapport à l'année précédente. Cela est dû certainement au fait que les GEC de la première génération sont sur le point d'atteindre une plus grande partie de leurs populations cibles.
Par contre l'épargne est à la hausse par rapport à l'année précédente dans toutes les régions sauf dans les régions de Dakar et de Kolda.
La région de Dakar a connu une progression cette année, mais elle est moins importante que celle observée en 2002.
Kolda qui avait une variation de son épargne négative, a accentué cette baisse avec une valeur de – 23,44%. La région de Tambacounda a maintenu son niveau d'évolution au dessus de 40 %.
L' augmentation des crédits distribués a été plus importante cette année dans les régions de Thiès, Kolda et Tamba. Ceci est certainement dû aux efforts fournis dans la collecte de l'épargne. Pour les régions de Dakar et de Diourbel où cette hausse est moins importante par rapport à celle notée l'année précédente, les évolutions observées sont néanmoins acceptables.

4.2. ETAT D'AVANCEMENT DES SFD DU 31 DECEMBRE 2002 AU 31 DECEMBRE 2003 (FNGPF)

REGION	Situation au 31 – 12 – 2002			Situation au 31 – 12 – 2003			Evolution		
	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit
ST LOUIS	1 624	27 376 455	64 483 320	1903	53 237 490	175 903 620	17,18%	94,46%	172,79%
MATAM	773	13 681 000	29 100 000	881	23 367 050	98 000 000	13,97%	70,80%	236,77%
LOUGA	1 103	14 060 900	44 415 000	1182	19 972 845	90 310 000	7,16%	42,05%	103,33%
KAOLACK	1 302	20 847 655	56 181 600	1465	17 824 235	97 271 000	12,52%	-14,5%	73,14%
FATICK	1 415	13 474 567	65 605 000	1697	28 437 368	175 180 000	19,93%	111,04%	167,02%
ZIGUINCHOR	843	13 915 180	23 475 000	1239	40 196 950	66 096 990	7,16%	188,87%	181,56%
TOTAL	**7060**	**103 355 757**	**283 259 920**	**8367**	**183 035 938**	**702 761 610**	**18,51%**	**77,09%**	**148,10%**

Commentaires :

Les GEC de la deuxième génération ont poursuivi leur tendance au progrès.
Nous comptons pour le sociétariat de toutes les régions une variation positive. Les évolutions sont, certes, moins importantes que celles observées l'année précédente, mais comparées à celles des GEC de la première génération, nous remarquons beaucoup plus, l'étendue des efforts fournis dans le domaine du sociétariat.

Dans le domaine de l'épargne, mis à part la région de Kaolack qui affiche une baisse de 14, 5 %, toutes les autres régions ont connu de très fortes hausses atteignant plus de 100 % dans la région de Fatick.

Cette progression de l'épargne a influencé le comportement des crédits. Dans toutes les régions, nous observons une importante augmentation du volume de crédit distribué. Hormis Kaolack, qui en est à un taux de 73,14%, toutes les autres régions ont dépassé des taux d'évolution de plus de 100 %.

5/ TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EVOLUTION DES SFD (2000-2003)

GEC	INDICATEURS			INDICATEURS			Evolution		
	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit	Sociétariat	Epargne	Crédit
Total GEC PAGPF de la mise en place au 31 décembre 2001	6553	36 773 293	141 146 000	10721	270 148 394	1 000 039 000	65,88%	634,63%	608,51%
Total GEC FNGPF de 2001 à 2002	16 424	284 816 794	1 043 088 950	20 306	370 021 344	2 123 447 455	23,64%	29,92%	103,57%
Total GEC FNGPF de 2002 à 2003	20 306	370 021 344	2 123 447 455	23 094	536 652 704	3 375 789 990	13,73%	45,03%	58,98%
Total GEC FNGPF de 2000 à 2003							**252,42%**	**280,21%**	**2291,70%**

Commentaire du tableau récapitulatif :

Ce tableau recense l'évolution globale des GEC de la FNGPF de leur démarrage à la fin de l'année 2003.

La période qui va de 1999 à 2001 ne prend en compte que les GEC de la première génération.

Nous pouvons constater que dans tous domaines et à chaque époque, le comportement des indicateurs est très positif.

Les efforts fournis par la FNGPF ont produit des fruits substantiels.

Le sociétariat qui a plus que triplé est révélateur de l'ampleur du progrès effectué dans ce domaine. Le montant des crédits distribués est également très significatif : plus de 3 milliards de crédits distribués en 4 années d'existence.

Même l'épargne, qui est le talon d'Achille des structures de micro finance au Sénégal est en nette progression.

Avec très peu de lignes de crédits, elles sont parvenus à asseoir un système de financement viable des activités économiques des femmes dans toutes les régions du Sénégal. Les femmes de la FNGPF ont su faire valoir une constante appropriation de leur système de financement ; elles ont très vite compris qu'avec ou sans appui le développement de leurs activités génératrices de revenus passe par leur propres forces.

Vingt quatre (24) GEC de la FNGPF sont devenus des mutuelles. Elles entrent ainsi dans une nouvelle phase, celle de l'institutionnalisation de leur réseau.

Cette seconde phase, autant que la première requièrt un accompagnement régulier jusqu'à la mise en place d'une fédération de mutuelles d'épargne et de crédit.

Le programme de recrutement des stagiaires financé par le MRDM pour deux (2) mois entre dans le cadre de cet appui.

Ayant atteint son terme, ce programme aura tout de même permis de développer la mise en place des guichets et le démarrage du processus de la constitution des unions régionales.

Il reste aujourd'hui à engager avec l'aide de bailleurs, les autres étapes du plan d'action défini par la FNGPF pour l'institutionnalisation de son réseau.

II . Difficultés rencontrées.

L'évolution ci devant décrite ne doit pas occulter certaines difficultés qui soit ont pu être aplanies ou qui persistent au niveau de certaines Structures Financières Décentralisées ; notamment :

2.1 Au niveau de la Région de Thiès :

1- à Niakhène ; les différentes tentatives de déblocage de la situation créee par la Présidente Régionale de la FNGPF n'ont jamais pu permettre de rendre le GEC

fonctionnel en dépit de la bonne volonté des femmes de la zone et de la formation des techniciens.

2- à Merina Dakhar ; les difficultés sont nées des conditions de démarrage du GEC qui ont entraîné dès le départ un manque de confiance des femmes de la zone.

Le GEC enregistre un fort taux d'impayés du fait que les premiers crédits ont été accordés en dehors de toute politique de crédit et se sont retrouvés en conséquence impayés.

De plus , le GEC subit une démission des membres des organes et la répercussion des difficultés de fonctionnement de la Case Foyer.

Nota : Il faut aussi noter que du fait du non remboursement des crédits qui avaient été octroyés à leurs Cases Foyers par l'ex-Pagpf ;les GEC de Niakhène et de Mérina Dakhar n'ont pas reçu de la FNGPF de renforcement de leur Capital Social. Ce qui a pu exacerber les difficultés de ces SFD.

2-2 Au niveau du Département de Kedougou

Le GEC connaît des problèmes institutionnels et techniques . L'influence de la présidente départementale et le manque de charisme de l'actuelle présidente du Conseil d'Administration ne permet d'aplanir les difficultés .

2-3 Au niveau de la Région de Diourbel

La région a connu des cas de détournements au niveau de Ngoye, Diourbel commune et de Bambey en 2001.

Ces différents cas ont connu des solutions amiables.

2-4 Au niveau de Vélingara et de Sédhiou

Les structures financières décentralisées de Velingara et de Sedhiou ont subi des cas de détournements qui ont connu des fortunes diverses :

2 solution amiable à Sédhiou
3 solution judiciaire à Vélingara

2-5 Au niveau de Kolda

En dehors de Médina Yoro Foulah, l'évolution des principaux indicateurs de performance (sociétariat, épargne et crédit) est très faible du fait essentiellement du niveau de pauvreté qui sévit dans la zone.

2-6 Au niveau des SFD de la FAFS

Les SFD de la FAFS qui bénéficiaient de l'ex-Pagpf ; ont bénéficié des activités de renforcements de leurs capacités (formation et suivi) et de leur capital social au niveau de Tamba, Kolda, Thiès, Diourbel et Dakar.

A l'issue de ces actions ; ces dernières ont arrêté toute collaboration avec la FNGPF.

ANNEXES

- **EVOLUTION DES GEC DE 1999 A 2003**
- **PRESENTATION SOUS FORME DE GRAPHIQUES**

EVOLUTION DU SOCIETARIAT DES GEC DE LA FNGPF DE 1999 A 2003

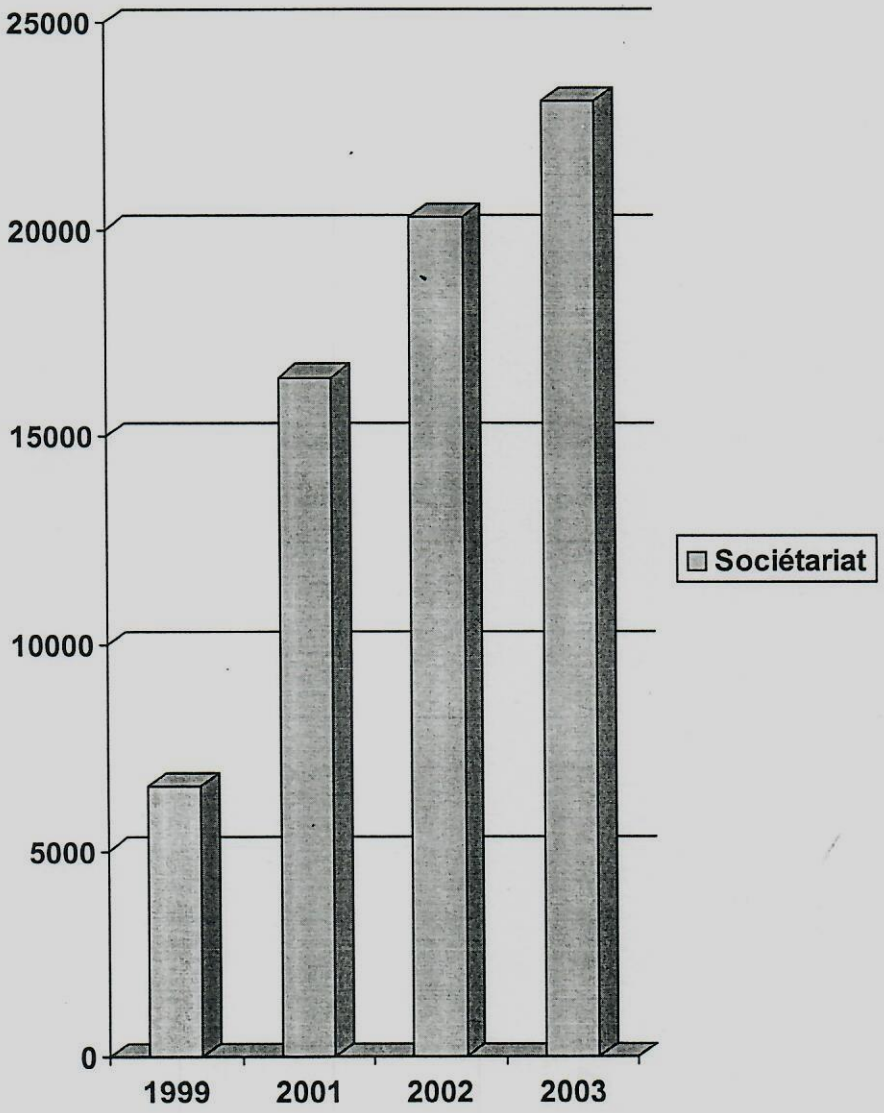

EVOLUTION DE L'EPARGNE DES GEC DE LA FNGPF DE 1999 A 2003

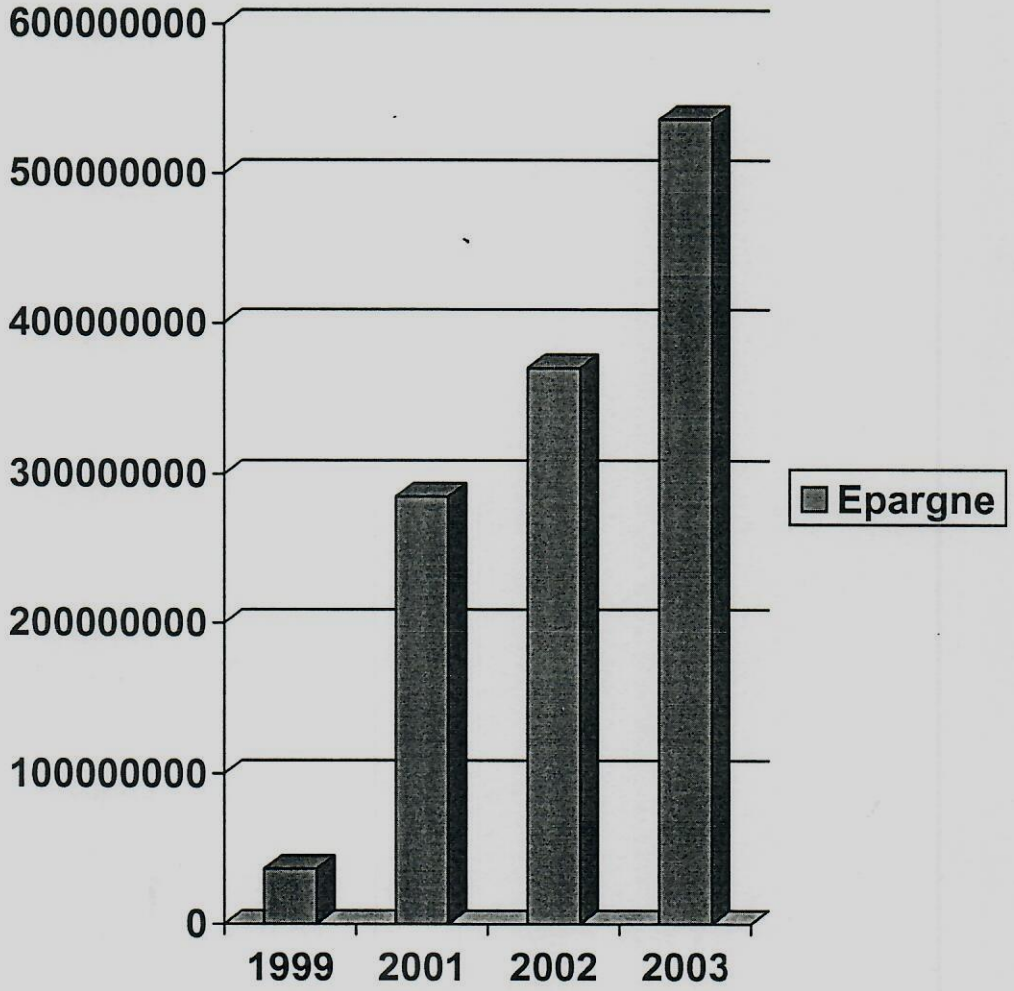

EVOLUTION DES CREDITS CUMULES DES GEC DE LA FNGPF DE 1999 A 2003

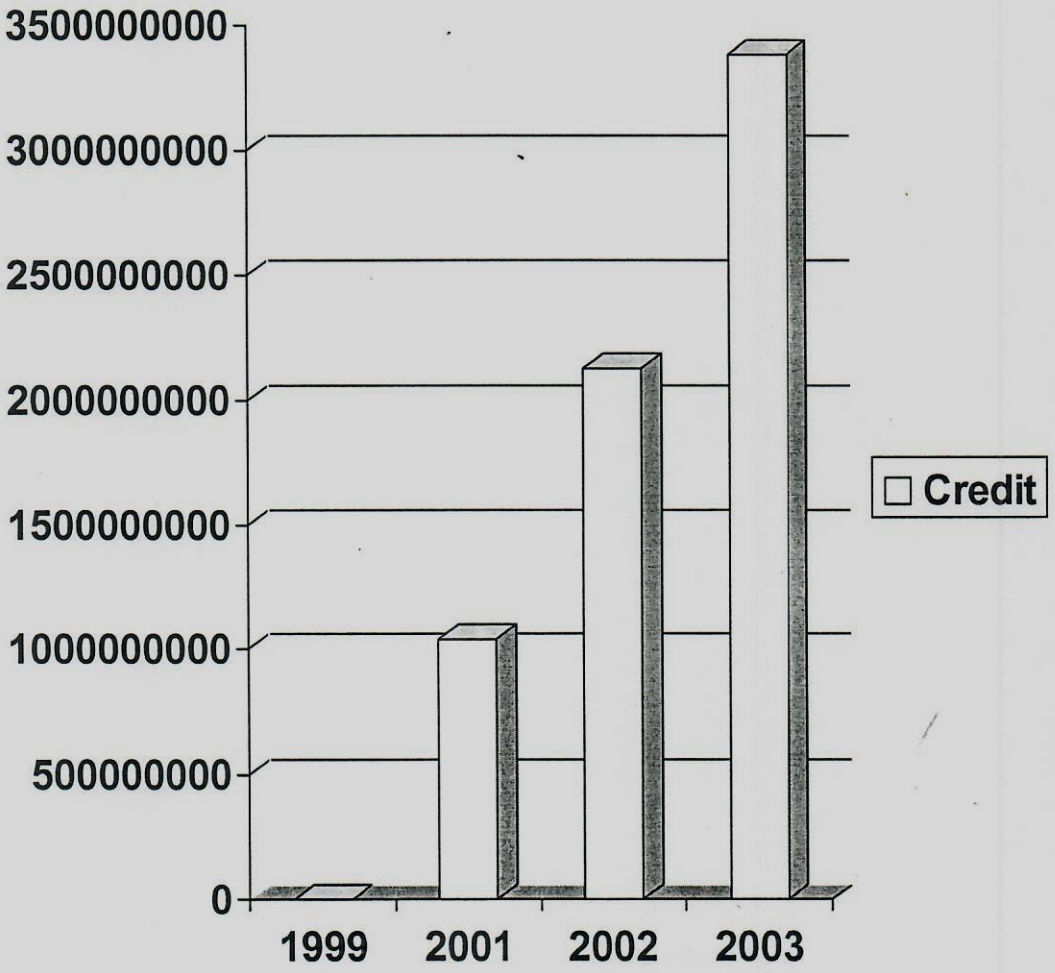

III. PERSPECTIVES

Ce plan d'action et le schéma de migration institutionnel montrent les futures étapes du processus de mise en réseau et la configuration de ce réseau :

- **PLAN D'ACTION POUR LA MUTATION INSTITUTIONNELLE**

OBJECTIF	RESULTAT ATTENDU	ACTIONS	ACTEURS	MOYENS/ COUTS	PERIODE
METTRE EN PLACE LE RESEAU NATIONAL DES MEC DE LA FNGPF	LE RESEAU NATIONAL DES MEC DE LA FNGPF EST MIS EN PLACE ET EST FONCTIONNEL	1- Mise en place d'un comité consultatif	FNGPF ENCADREMENT	FNGPF PLCP AUTRES PARTENAIRES	Janvier 2004
		2 – Sensibilisation à la base Assemblées Générales Extraordinaires	Comite consultatif Présidentes MEC Encadrement Présidentes Union locales départementales et régionales	FNGPF PLCP AUTRES PARTENAIRES	Janvier Février 2004
		3 – Choix des Délégués	FNGPF MEMBRES MEC	FNGPF PLCP AUTRES PARTENAIRES	Mars 2004
		4 – A.G. Constitutive des Unions régionales des MEC	Les délégués choisis	FNGPF PLCP AUTRES PARTENAIRES	Avril 2004
		5 – Formation des Membres des Bureaux régionaux	Membres des Bureaux Consultants	FNGPF PLCP AUTRES PARTENAIRES	Avril - Mai 2004
		6 – Recrutement du personnel technique des UR	Bureau Unions Régionales Cabinets consultants	FNGPF PLCP AUTRES PARTENAIRES	Mai 2004
		7 – Formation du personnel technique des UR	Personnel technique Consultant	FNGPF PLCP AUTRES PARTENAIRES	Juin 2004
		8 – Constitution et dépôt des dossiers d' agrément des UR	FNGPF Membres bureaux régionaux	FNGPF PLCP AUTRES PARTENAIRES	Juin – Juillet 2004

Après l'obtention des agréments des Unions régionales, un processus identique sera repris pour la mise en place du réseau de la Fédération Nationale.

Les perspectives du développement institutionnel des structures financières de la FNGPF interpellent les bailleurs pour la mise en œuvre du plan d'action.

Des programmes ont permis d'amorcer le processus de mise en Union. Et sur 35 GECS en phase de mutualisation 24 ont été agrées par la cellule AT/CEPEC .

Un séminaire d'orientation tenu à Saly avec l'appui du PLCP a permis de définir avec les bénéficiaires la forme que devra prendre les Unions Régionales et la Fédération Nationale.

Il semble opportun, avant de poursuivre les autres étapes du plan d'action, de procéder à une révision comptable. Cette révision permettra aux unions régionales d'avoir des informations financières fiables qui serviront d'éléments de base pour l'exécution de leurs futures activités. Après cette révision pourront être réalisées les autres phases du plan d'action qui sont ainsi programmées :

- Complément du processus de mise en union
- formation des membres des organes des unions régionales
- recrutement et formation des personnels techniques des unions régionales
- constitution et dépôt des dossiers d'agrément des unions régionales
- sensibilisation sur la constitution de la fédération nationale.
- formation des personnels de la fédération nationale

SCHEMA DE MIGRATION INSTITUTIONNELLE ADOPTE

ADMINISTRATION **ORGANES**

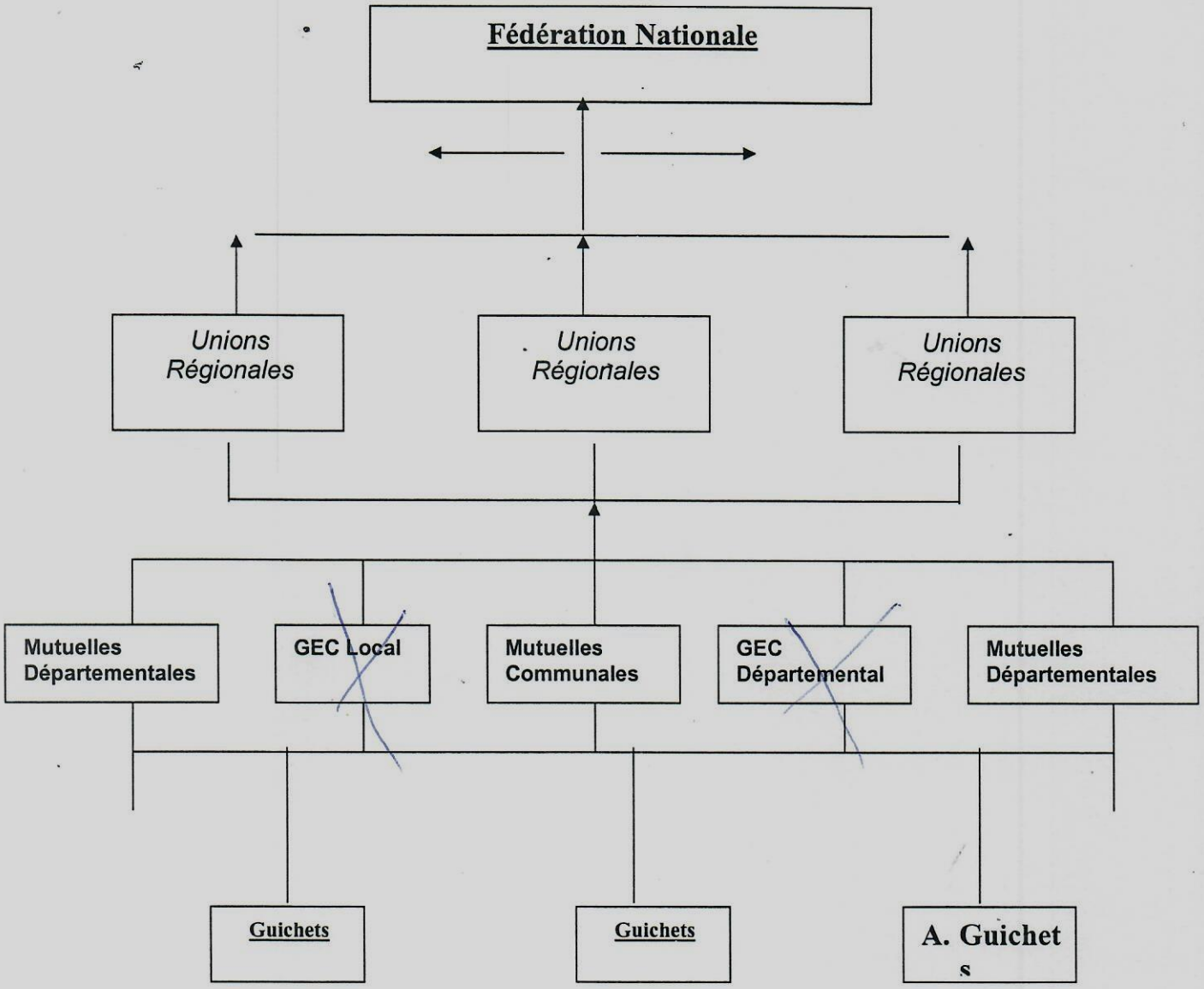

Section 3 : Les Garderies éducatives et sanitaires ; la situation des assistantes villageoises ; les infrastructures et Equipements.

I. Les Cases Foyers et les Garderies Educatives et Sanitaires

L'ex-Pagpf avait mis en place 50 Cases Foyers et formé des assistantes villageoises dans les 05 Régions du Projet pour constituer le Siège des activités sociaux - économiques des GPF.A ces Cases étaient jumelées des Garderies Educatives et Sanitaires encadrées par des auxiliaires de garderies qui accueillaient des enfants en âge préscolaire.

Les activités des Cases Foyers tournent autour de la couture, la teinture, la location de chaises, la projection de films vidéo, la restauration , la transformation de fruits et légumes , etc....

Ces structures sont dirigées par un comité de gestion de la Case Foyer et des commissions par activité génératrice de revenus.

1.1 Situation au démarrage de la mission de la Cellule d 'Appui Technique.

Au terme du Pagpf ; certaines Cases Foyers et Garderies Educatives et Sanitaires connaissaient des difficultés de fonctionnement telles ;

- L'absence de régularité des réunions des comités de gestion et des commissions
- La faiblesse ou l'absence de motivation des membres élus
- Le manque de moyens pour développer les AGR . Les faibles ressources des Cases Foyers étant dédiées au remboursement du fonds initial de 2 000 000 à 3 000 000 de fcfa qui avait été mis à disposition par le Projet.

1.2 Situation des Cases Foyers et des Garderies au 31.12. 2003.

La situation des Cases Foyers et des Garderies peut ainsi se résumer :

Région de Dakar :

Toutes les Cases Foyers et les Garderies Educatives et Sanitaires sont en activité. Les infrastructures et les équipements sont en bon état de fonctionnement.

Les appuis des SFD y sont importants avec le financement de certaines activités.

Région de Thiès :

Les difficultés sont persistantes à Niakhène ou de même que pour les activités du GEC , le comité de gestion et les commissions d'activités sont bloqués du fait de la Présidente de l'union locale .

En dehors de ce cas, la bonne reprise des activités a permis un fonctionnement correct .

Région de Tambacounda :

Les Cases Foyers et les Garderies ont renouvelé les Comités de Gestion .Le fonctionnement général est satisfaisant sauf au niveau de Kouthiagaidy ou les activités n'ont pas encore repris.

Région de Kolda

Les Cases Foyers de Médina Yoro Foulah et de Ngayene Sénégal ont connu des difficultés de fonctionnement. Ces dernières ont été aplanies avec le renouvellement des comités de gestion.

Région de Diourbel :

Des difficultés s'étaient signalées à Bambey et à Gawane ou la Case Foyer avait initié un projet de télécentre mal géré.

1.3 Les difficultés rencontrées

Au cours de la mission, les principales difficultés rencontrées des Cases Foyers et des Garderies se sont situées au niveau du/de :

- Manque de sensibilisation au niveau des populations
- Faiblesse de l'implication des instances locales de la FNGPF au niveau de certaines zones
- Manque de formation technique au niveau de certaines structures(couture ,teinture, entreprenariat ,...)
- Difficultés de financement de certaines AGR
- Absence d'initiatives de la part de certains comités de gestion
- Complément ou renouvellement de certains équipements
- Participation des populations aux frais des Garderies
- Faiblesse de la mobilisation des populations qui préfèrent s'occuper de leurs activités individuelles qui sont à rentabilité immédiate.

1.4 Actions de la Cellule d'Appui Technique.

Dès l'année 2001 ; la Cellule a aidé la FNGPF à mettre en place la 51é Case Foyer à Dakar et effectué des actions tendant à :

- Recouvrer les fonds prêtés aux Cases Foyers.

- Redynamiser les organes et les activités des Cases Foyers.

1.5 Les Résultats obtenus

1- Les actions de recouvrement ont permis :

- d'obtenir le remboursement des fonds de crédits alloué aux Cases Foyers de 47 Millions jusqu'à un niveau de 8 967 245 de fcfa (cf .situation du crédit aux Cases Foyers) grâce à la mise en place au niveau local des comités de recouvrement et de suivi qui ; en synergie avec les Comités de Gestion des GPF ont bénéficié de l'appui des Autorités administratives.

2- Les actions de re dynamisation ont permis :

- d'impliquer les hommes dans la gestion des garderies éducatives et sanitaires.
- de sensibiliser les démembrements au niveau départemental, communal et local pour une plus grande implication des instances de la FNGPF dans la gestion des Cases Foyers et des Garderies.
- De favoriser le renouvellement des Comités de Gestion et des Commissions.
- De préconiser une meilleure collaboration entre les GEC et les Cases Foyers pour une meilleure centralisation des avoirs des Cases Foyers et la facilitation du financement des AGR.

II. Situation des assistantes villageoises et des auxiliaires de Garderies.

2.1 Situation au démarrage de la mission

L'ex-Pagpf avait formé des assistantes villageoises chargées des programmes d'alphabétisation ainsi que d'IEC ainsi que des auxiliaires de garderies affectées à des taches d'éducation des enfants à bas âge afin d'alléger les travaux des femmes.

Du fait de leur inactivité sur 2 à 3 années ; certaines avaient commencé à se déplacer du fait du ralentissement des activités.

2.2 Situation au 31.12.2003

Au cours de sa mission ; la Cellule d'Appui a mis en œuvre un programme de re dynamisation de ce potentiel.

2.3 Actions et résultats obtenus

La Cellule a effectué des missions dans toutes les régions pour prendre contact avec les assistantes et les auxiliaires pour s 'enquérir de leur situation et re dynamiser les réseaux au plan local, communal et départemental.

Les réseaux ainsi mis en place ont ainsi pu intervenir dans des programmes d'alphabétisation et d' IEC. Le PLCP et l'AFDS ont constitué pour ces réseaux de réelles sources de motivation.

III. Les Infrastructures et les Equipements

En dehors des Cases Foyers et des Garderies Educatives et Sanitaires, la FNGPF a aussi reçu de l'Etat du Sénégal la mission d'encadrer des activités de gestion d'ouvrages hydrauliques et de moulins dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tamba et Kolda .

3.1 Région de Dakar :

L'ex-Pagpf avait réalisé un puits maraîcher à Diamniadio , cette infrastructure reste fonctionnelle.

3.2 Région de Thies :

Les ouvrages hydrauliques et les moulins à mil de Pambal, Meouane et de Merina Dakhar restent fonctionnels.

3.3 Région de Diourbel :

Ngoye, Lambaye et Baba Garage ont bénéficié de ces équipements.

3.4 Région de Tamba :

L'ex- Pagpf a légué des équipements à Maka, Koumpentoum, Koussanar et Missirah .

3.5 Région de Kolda :

Les ouvrages et les moulins à mil légués sont en général défectueux ; malgré l'existence de pièces de rechange.

Section 4 : Les réalisations de la CAT auprès de la FNGPF

I. ACTIVITES DE LA CELLULE D'APPUI TECHNIQUE

1.1 Activités de l'année 2000:

Durant l'année 2000, la Cellule d'Appui Technique a mené durant le 1er semestre les activités suivantes:

- élaborer un planning de travail (Janvier- Juin 2000)
- établir un document support de recouvrement
- élaborer un projet de budget semestriel
- organiser des séances de travail avec le comité de pilotage et le comité restreint du directoire de la FNGPF pour l'examen et l'approbation :

❖ Du mécanisme de recouvrement

❖ Du budget et du planning semestriel des activités de la Cellule

❖ D'un système de suivi des 38 GEC (Dakar, Thiès, Tamba, Kolda, Diourbel)

❖ D'une stratégie de mise en place de GEC dans les cinq (05) autres régions qui n'étaient pas ciblées par le PAGPF (Ziguinchor, Kaolack , Fatick, Louga et Saint-Louis).

Conformément aux termes de références, de la Cellule d'Appui technique, la CAT a effectué avec la Présidente de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine, des missions de terrain dans les cinq (05) régions d'intervention du PAGPF avec comme objet :

- ✓ Des prises de contacts :
- ✓ La mise en place des comités régionaux de suivi ;
- ✓ La mise en place des comités régionaux de recouvrement ;
- ✓ L'évaluation du niveau de fonctionnement des GEC
- ✓ Le suivi de l'aménagement des sièges des GEC ;
- ✓ Le démarrage des missions mensuelles de recouvrement.

Au cours du 2e semestre ;la Cellule d'Appui Technique a effectué des missions de recouvrement au niveau des 05 Régions ciblées par l'ex – PAGPF.

- ✓ Recouvré la somme de 36 000 000 F CFA soit 10, 07% du solde en fin Juin 2000, portant le montant du fonds à recouvrer à 278 876 459 F CFA et réalisant ainsi 42, 93 % des prévisions de recouvrement du semestre.
- ✓ Organisé en collaboration avec Dyna Entreprise et le CONACAP la formation des organes dirigeants et des gérantes à travers les centres de Thiès et de Kolda .
- ✓ Effectué des missions de suivi du fonctionnement des cases foyers et des garderies éducatives et sanitaires.
- ✓ Préparé le suivi formation effectué par le Cabinet Conseil

1.2 ACTIVITES DE L'ANNEE 2001

Sur la période la Cellule d'appui a :

- ❖ organisé des misions de recouvrement dans les régions ciblées (Dakar, Thiès, Diourbel, Tamba, et Kolda) ;
- ❖ effectué le suivi des recommandations du cabinet conseil suite à la convention signée avec Dyna- entreprise ;
- ❖ organisé des missions de suivi du fonctionnement des cases foyers et des garderies éducatives et sanitaires ;
- ❖ procédé à une réorganisation et à une re dynamisation du réseau des assistantes villageoises au niveau de chaque Région ;
- ❖ procédé au test de recrutement et à la mise à disposition des 05 Régions de stagiaires chargés de la consolidation de la formation et des acquis des GEC ;
- ❖ préparé la formation ***« Making Cents »*** destinée à favoriser l'esprit d'Entreprise et le développement de petites entreprises au bénéfice de gérantes des 10 Régions et des membres de la cellule d'appui ;
- ❖ réunion avec le secrétariat exécutif de la FNGPF.

1.3 ACTIVITES, de L'ANNEE 2002

Mission de recouvrement

La CAT a ,au courant du 1er Semestre effectué des missions de recouvrement dans les régions ciblées (Dakar, Thiès, Diourbel, Tamba et Kolda).

Mission de Suivi

Les Groupements d'Epargne et de Crédit (GEC) des régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tamba et Kolda ont accueilli des misions de suivi de l'évolution de leur résultat. Le suivi démarrage des GEC de Ziguinchor, Kaolack, Fatick, Louga et Saint - Louis.

1. Obtention d'un accord de financement pour une mission de diagnostic institutionnel des 54 GEC affiliés à la FNGPF

La FNGPF à travers un échantillon de 21 GEC répartis dans les 11 régions du Sénégal en collaboration avec Dyna - Entreprises et l'appui d'un cabinet conseil pour faire ressortir :

- Le niveau de performances des institutions;
- Les besoins en renforcement des capacités institutionnelles, matérielles et logistiques.

Les résultats du diagnostic auront pour finalité la conception d'un plan d'actions triennal pour la mise en place du réseau national des GEC de la FNGPF.

2. Etablissement d'une base de données

Des assistantes villageoises des 05 régions de l'ex - PAGPF en collaboration avec la composante "Renforcement des capacités du PLCP" et les unités régionales du PLCP

3. Réunion avec le comite de pilotage

La cellule a organisé une rencontre avec le comité de pilotage chargé de la gestion du fonds de crédit , pour la détermination du montant de l' enveloppe destinée au renforcement du capital des GEC des cinq autres régions . Les membres du comité ont également donné leur avis sur la proposition sur le système de distribution du fonds Taiwanais par la FNGPF , a travers les guichets des GEC sous forme ressource affectée .

Cette rencontre a par ailleurs permit a la cellule de faire la situation sur l' état d'avancement de ses activités .

4. Requête de financement

La FNGPF par le biais de la Cellule d'Appui Technique a adressé une requête de financement à la Fondation Sécuriser le Futur relative à un programme de prévention et d'appui aux personnes touchées par le VIH / Sida.

Le projet a été jugé pertinent et bien présenté par le comité de sélection.

Le comité a également suggéré la re formulation de certains points, et de :

- prévoir un budget pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un manuel de procédures.

- limiter la durée du projet sur une année .

5. Procédure d'Agrément AFDS

La FNGPF a sollicité auprès de l'AFDS son agrément en qualité d'agent d'exécution pour les départements de Kolda et de Kaffrine pour la réalisation de programmes de développement social.

6. Mission de Diagnostic participatif de la FNGPF

La FNGPF en collaboration avec le CNCR et l'ASPRODEB a bénéficié d'un appui pour la réalisation d'un diagnostic participatif de la FNGPF qui a réalisé une analyse institutionnelle de la Fédération et a débouché sur un plan d'actions à l'horizon 2005 (voir annexe).

7. Mission de diagnostic institutionnel et financier des GEC de la FNGPF

Avec l'appui de Dyna – Entreprises, la FNGPF a au cours du 3ème trimestre 2002 bénéficié d'une mission d'un cabinet de consultants pour le diagnostic institutionnel et financier des GEC de la FNGPF.

Ce diagnostic a permis de procéder à un classement des GEC selon leur niveau d'accessibilité au statut de mutuelle et à l'élaboration d'un plan d'actions annuel pour la consolidation et le développement des GEC (voir annexe)

8. Formation et démultiplication de la formation à "l'Esprit d'Entreprise" et à « la gestion de petite entreprise familiale »

A la suite des sessions de formation organisées au niveau de Pikine en collaboration avec les agents du Développement Communautaire de Dakar qui ont été formés en tant que facilitateur sous le parrainage de la FNGPF, des sessions de formation sur le programme "Esprit d'entreprise et Entreprendre" ont été organisés au profit des leaders de la Fédération Régionale des Groupements de Promotion Féminine de Dakar.

Evaluation du système de mise en œuvre et de l'impact des programmes Making Cents.

9 . Recrutement et atelier de mise à niveau des stagiaires

A l'issue du diagnostic des GECS mis en place par la FNGPF et dont l'objectif majeur était l'établissement de la situation de référence de ses GECs tant sur le plan institutionnel, fonctionnel que financier, avait fini par dégager un certain nombre de recommandations telles une assistance souhaitée au personnel technique de ces GECS/ FNGPF entre autres .

Ces recommandations combinées aux résultats du diagnostic, ont permis de faire les constats suivants :

- Un retard constaté dans la collecte et l'acheminement des résultats trimestriels ;
- Une incapacité du personnel technique de ces GECs à élaborer des états financiers, etc. ...

C'est à la suite de tout ces constats, que la FNGPF en collaboration avec DYNA ENTREPRISE ont proposé de mettre en place un programme de recrutement de 11 stagiaires qu'il met à la disposition des 54 GECs de la FNGPF pour une période de 06 mois sous la supervision d'un Cabinet Conseil pour un travail de mise a niveau des GECs de la FNGPF, dans toutes les régions du SENEGAL.

1.4 ACTIVITES DE L'ANNEE 2003

Missions de Recouvrement

Au cours de l'année , la CAT de la FNGPF a poursuivi ses missions de suivi et de recouvrement dans les cinq (05) régions de l'ex – PAGPF.

Mission de Suivi

Les Groupements d'Epargne et de Crédit ***(GEC)*** des régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tamba , Ziguinchor, Kaolack, Fatick, Louga , Saint – Louis et Kolda ont accueilli des misions de suivi évaluation de la deuxième phase du programme de consolidation des GEC.

1. Equipement en mobilier de bureau des Gecs de la FNGPF

Suite au résultat du diagnostic des Gecs de la FNGPF, les trente (30) caisses les plus performantes ont bénéficié avec l'appui de Dyna d'un équipement composé de :
d'un (1) bureau , de quatre (4) chaises, de deux (2) meubles de rangement ,d'un coffre fort ,d'un coffret, et d'un détecteur de faux billet .En plus de l'équipement des GECS le siège de la FNGPF a également était doté d'un important lot en équipement et matériel de bureau et ceci pour une valeur de **cinquante six millions de francs CFA 56 000 000 F CFA**

2. Séminaire d'élaboration d'un plan d'action pour la FNGPF

Sous l'initiative du PLCP ; un séminaire d'élaboration d'un plan d'Action au profit de la Fédération des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) a été organisé .

Les objectifs suivants étaient assignés au séminaire :

- Élaborer un plan d'action et d'investissement au profit de la principale cible de l'ex PAGPF, à savoir la FNGPF;
- Procéder à une planification stratégique des actions pour le renforcement des acquis de la FNGPF.

3. Requête de financement

Avec l'appui de la Cellule d'Appui Technique la FNGPF a obtenu un financement de près de dix millions, au niveau du fonds européen pour le développement FED .

La requête avait pour objet , la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de prise en charge des personnes vivant . avec le VIH SIDA dans la région de Kolda .Ce programme a été réalisé en collaboration avec le bureau de la fédération régionale de Kolda et les assistantes villageoises

4. Réunion avec le comite de pilotage

La cellule a organisé deux rencontres avec le comite de pilotage chargé de la gestion du fonds de crédit , pour une évaluation du niveau d'avancement des activités prévues durant la période . la première rencontre a également permis l'étude d'une possibilité de prolongation du programme pour l' année 2003

5. Formation à l'Esprit d'Entreprise" et à la gestion de petite entreprise .

La CAT a appuyé l'introduction des programmes de formation making cents au niveau des GECS de Dakar, Bargny et Ziguinchor .

Ces programmes de formation qui ont pour objet le renforcement des capacités en gestion et le développement de l'esprit d'entreprise, constituent au niveau de certaines caisses un préalable pour l'obtention d'un prêt .

6. Atelier de réflexion sur les orientation des SFD de la FNGPF

Avec l'appui du PLCP ; la FNGPF a organisé un atelier de réflexion les ***17 et 18 octobre 2003***. Le séminaire avait pour objectif la définition des orientations du réseau national de micro finance de la FNGPF .

Cet objectif général a été décliné en objectifs spécifiques que sont :

- Adoption d'un cadre de collaboration entre la FNGPF et les SFD ainsi qu'au sein et entre les Structures Financières Décentralisées ***(SFD)*** des régions ;
- Adoption et signature d'un protocole d'accord régissant les relations entre les responsables SFD et de la FNGPF.
- Le séminaire a également fait l'objet d'une présentation de l'Etat d' exécution de l'accord de rétrocession de ***1999***.

7 . Programme de consolidation et de développement des activités des GEC/MEC de la FNGPF

Ce programme financé par la MRDM à travers les fonds Suédois et mis en œuvre en collaboration avec un Cabinet Conseil a eu pour objectifs principaux de permettre à la FNGPF d'assurer :

- la collecte des résultats mensuels des Gecs et Mecs de la FNGPF.
- Le démarrage de la mise en place des unions régionales et la Fédération nationale des MEC/FNGPF
- Assurer un accompagnement rapproché :

- Des 15 Gecs de niveau B et C pour faciliter leur passage en niveau A (mutuelle),

- Des élus, prioritairement le Conseil de Surveillance, des techniciens dans l'élaboration des Etats financiers ainsi que des instances locales de la FNGPF.

II. Les Acquis de la CAT auprès de la FNGPF sur la période 2000 - 2003

II. Les Acquis de la CAT auprès de la FNGPF sur la période 2000 - 2003

Sur la période 2000 - 2003 correspondant au mandat effectif de la Cellule d'appui technique auprès de la FNGPF ; les principaux acquis portent sur :

1 . Le développement des activités des Cases Foyers

Le développement des activités au sein des Cases Foyers due à l'installation des SFD dans leurs locaux.

En effet ; les activités des SFD ont re dynamisé les Cases Foyers en relevant le niveau de fréquentation, le développement des activités génératrice de revenus, une gestion et un entretien plus rigoureux de ces infrastructures par les Femmes .

2 . Le développement du système financier de la FNGPF

Ce développement peut s'apprécier à travers leur croissance de 28 GEC répartis sur 05 Régions en 2000 ; à 54 GEC en fin 2003 au niveau des 11 Régions du Sénégal.

Au delà du nombre de SFD ; ces SFD ont pu bénéficier de capitaux en renforcement de Capital Social ; d'équipements en matériels de bureau et de sécurité ainsi que de formations en micro finance pour les élues et les techniciennes ainsi que de formations en développement de l'esprit d'entreprise et en gestion de petites entreprises familiales.

Ces acquis permettent aujourd'hui à la FNGPF d'ambitionner de mettre en place le Réseau National des Femmes qui compte se positionner au niveau des plus grands réseaux de Micro finance du Sénégal.

Les ateliers organises par la FNGPF avec l appui du PLCP ont permis ;

de signer un protocole d' accord entre la FNGPF et les SFD qui lui sont affiliées
de définir un schéma de migration institutionnelle des sfd de la FNGPF
de clarifier la vision des leaders de la FNGPF sur le futur du réseau financier souhaite

3 . Le Développement du Partenariat

Les activités de la période ont permis de nouer des partenariats qui ont engendré des résultats positifs tels :

- Le diagnostic institutionnel de la FNGPF avec l'appui du Conseil National de Concertation des ruraux –CNCR -

- Le Plan d'action pour la mise en réseau des SFD de la FNGPF avec l'appui du Projet de Lutte contre la Pauvreté –PLCP-

- Les actions de renforcement des capacités matérielles et techniques avec l'appui de DYNA ENTREPRISES,en dotation d'équipements et en actions de Formation.

- La Participation de la FNGPF à la distribution des crédits du Fonds Taiwanais destiné aux femmes qui lui a permis d'acquérir une expérience en matière de gestion de ressources affectées.

- Les actions de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en réseau avec les appuis de DYNA ENTREPRISES et de la MRDM/BCEAO par le biais du Fonds Suédois.

- La participation de la FNGPF au programme de lutte contre le sida en collaboration avec le Comité de lutte contre le sida sur financement du fond européen (FED).

- La sélection par le PLCP des SFD de la FNGPF a travers ses structures de MBOUR, TAMBA et KOUSSANAR pour des activités d'intermédiation financière dans le cadre de la réalisation de ses programmes .

- Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités le PLCP a eu a utiliser l'expertise des assistantes villageoises et des leaders de la FNGPF ,dans son programme d'alphabétisation et d'intermédiation sociale.

Ces actions de développement de partenariat devront être poursuivies et ont commencé à être élargies vers des structures d'appui telles le Fonds Belge ; Le Fonds Suisse ; la Coopération Canadienne ; etc...

4. La Vision et la Représentation de la FNGPF

A travers les activités de diagnostic et l'élaboration de documents de stratégies ; la FNGPF bénéficie d'une plus nette vision de ses objectifs ; de ses faiblesses et de ses potentialités.

Cette vision partagée par ses membres lui permet d'assurer une meilleure visibilité de l'Organisation au plan national et international. Ainsi la FNGPF a eu à être invitée à plusieurs manifestations ou elle a eu à exposer ses réalisations :

- Sommet de la Micro finance en 2001 sur la transformation des ONG a Washington , le sommet des femmes africaine a Johannesburg en 2002 , la visite du sous secrétaire d'état au trésor américain, les visites de différentes délégations de la BAD ; etc...

En outre la FNGPF a eu à travers sa SFD de Ziguinchor à gagner le Grand Prix DYNA pour les activités de Micro finance .

5. Le développement de l'esprit d'entreprise

L'introduction au niveau des SFD des Formations en développement de l'esprit d'entreprise et en gestion des petites entreprises familiales a ouvert aux femmes membres des SFD des capacités nouvelles qui les portent à mieux saisir les opportunités d'affaires et à mettre en valeur leurs potentialités à travers une plus grande confiance en elles mêmes et une maîtrise des outils de gestion de base .

Ces Formations qui ont été menées dans la quasi totalité des Régions ont fait l'objet d'une étude d'impact au niveau des mutuelles de Pikine , Ouakam et de Thiès qui a révélé des impacts positifs dans le comportement des bénéficiaires au niveau de leurs choix de projets d'entreprise, de leur mode de gestion, du remboursement de leurs crédits ; et ceci jusque, dans la gestion de leur budget familial.

6. Le Recouvrement des fonds de l'ex-pagpf

Le niveau de recouvrement relativement faible des fonds de l'ex-Pagpf ; ne doit pas occulter les acquis engendrés par ces actions ; et qui sont essentiellement :

- Le Renforcement du Capital Social des SFD à hauteur de 255 915 000 f cfa.

- Les effets bénéfiques à venir de la nouvelle conscience de la nécessité du remboursement des concours sous peine de poursuites ; qui est entrain de naître au sein des populations.

Ces deux acquis majeurs incitent à poursuivre les actions de recouvrement au delà du mandat de la Cellule d'appui Technique.

Section 5 : Les Recommandations générales de la Mission

I. Sur le Recouvrement

1. Compte tenu de la fin de son mandat la Cellule d'Appui Technique propose, a ce que la FNGPF a travers ses différents démembrements s'implique d'avantage dans les activités de recouvrement . ceci pourrai leur permettre d'obtenir de meilleures performances tout en tenant compte de la situation qui prévaut sur le terrain ; à savoir la pauvreté , les problèmes lies aux mauvaises récoltes et la demande de ré échelonnement de leur crédit pour la plupart des débiteurs et particulièrement ceux du monde rural .

2. Compte tenu des difficultés dans la vente des deux unités de froid de Ndayanne et de Mbour. La présidente de la FNGPF a proposé la vente séparée des chambres froides et des fabriques de glaçons avec une possibilité de vente à tempérament exemple : 50 % à crédit , ou sous forme de pièces détaches .

3. Au terme de son mandat ; la Cellule d'Appui Technique auprès de la Fngpf propose à ce que la FNGPF par le biais de ses dirigeantes ; prenne en charge les activités de recouvrement sur la base d'un dispositif ; qui pourrait s'appuyer sur :
   - reconduction de la cellule appui technique
   - Une sollicitation de l'appui de l'Agence Judiciaire de l'Etat.
   - Une collaboration des responsables de la FNGPF avec la Gendarmerie.
   - Un suivi des procédures judiciaires en cours.
   - Une mise à contribution des moyens logistiques de la FNGPF du Siège (deux véhicules 4x4) et des cinq Présidences Régionales (un véhicule 505 par Région).
   - Un intéressement des responsables de la FNGPF à hauteur de 20% des sommes recouvrées pour leur permettre de faire face aux frais de recouvrement et d'être motivées.

4. Compte tenu du fait que la poursuite des activités qui étaient confiées a la cellule nécessite la mise en place de moyen financier pour le fonctionnement institutionnel, nous recommandons a ce qu' une rencontre du Secrétariat Exécutif de la FNGPF puisse réfléchir et statuer sur la question.

II. Sur les structures financières décentralisées

1. Le refinancement des structures financières décentralisées

1.1 La CAT propose devant la lenteur du recouvrement que la FNGPF place ses propres fonds ou emprunte à son nom des fonds pour les placer dans les SFD en phase de mutualisation où la demande de crédit reste très forte et ne peut être satisfaite actuellement.

Cette proposition aidera à maintenir l'élan que suscite les SFD et participera positivement à la mise en place du réseau national des mutuelles de la FNGPF.

1.2 Après la phase actuelle de mutualisation et d'institutionnalisation, la FNGPF compte solliciter des lignes de financement notamment envers le monde rural pour lui permettre de mieux s'impliquer dans la lutte contre la pauvreté et le développement de petites entreprises agricoles.

2. La sécurisation des Structures financières décentralisées

Pour assurer la viabilité de son système financier ; la FNGPF qui a eu à bénéficier de certains équipements de sécurité par les acquis du PAGPF ; du PDRH/femmes et de Dyna devra :

- Renforcer ses équipements et matériels de sécurité au niveau de certaines structures ; non dotées actuellement.

- Renouveler sa police d'assurance dommages groupe qui avait été souscrite et payée par le Siège en 2003.

- Favoriser l'utilisation de l'Assurance Crédit dans son réseau.

3. Le développement du Partenariat

En dehors de son partenariat avec les structures d'appui ; la FNGPF devra développer un partenariat avec d'autres intervenants de la Microfinance au plan national et international ; pour mieux mettre en œuvre sa vision ; au contact d'autres réalisations et ceci , à travers :

- L' adhésion de la FNGPF à l'Association Professionnelle de la Micro finance et des IMEC – APIMEC –

- L'Organisation de visites d'échanges et d'études auprès de SFD nationales ou étrangères

III. Sur les Cases Foyers

La CAT propose que les cases foyers centralisent tous leurs avoirs au niveau des GEC afin d'éviter une certaine concurrence entre les caisses constatée dans certaines zones. L'application d'une telle mesure permettra aux GEC de se renforcer et de pouvoir mieux soutenir les activités génératrices de revenus des cases foyers ou des besoins en équipements. Pour ce qui est de la relance des activités et le développement des Cases Foyers, un programme d'appui a été proposé à l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises- ADEPME- .

En vue de cette évolution, la FNGPF compte un appui en termes de renforcement pour la mise en place d'un réseau pérenne apte à recevoir les financements nécessaires au développement de l'agriculture ; au niveau des femmes rurales.

IV. Sur les Assistantes villageoises et les auxiliaires de garderies

Après la redynamisation des réseaux d'assistantes villageoises, la FNGPF compte les organiser sous la forme de groupements d'intérêts économique- GIE-ou d'association. Cette forme juridique devra leur permettre de fournir des prestations au niveau des programmes de sensibilisation (lutte contre le sida etc.) de la FNGPF ou des programmes comme le Projet de Lutte contre la Pauvreté ***(PLCP)***, l'Agence du Fonds de Développement Social **(AFDS)**.

V. Sur le renforcement des initiatives et des capacités

L'expérience de la formation Making cents en développement de l'esprit et de gestion en petites entreprises introduite au sein des structures de Microfinance a permis aux femmes de développer leurs initiatives et de mieux gérer leurs affaires .

Cette expérience qui a fini de montrer son impact largement positif ; mérite d'être élargie au delà des membres des SFD afin d'atteindre toutes les femmes membres de la FNGPF pour mieux les outiller dans leurs activités.

La FNGPF devra rechercher des appuis pour développer cette formation à une grande échelle.

Conclusion

En rappel des recommandations de la mission d' évaluation de la Banque Africaine de Développement de 2002 dont les conclusions avaient abouti a des résultats positifs .

La Cellule d appui Technique , dans le sillage des propositions de la BAD propose que la FNGPF puisse bénéficier de financements de programmes pouvant lui permettre d' assurer le développement des acquis dans les secteurs de la Microfinance et de l' entreprenariat .

2ème Partie : Rapport financier 2000 - 2003

Rappel des Termes de références de l'assistante financière de la CAT

L'assistante financière est chargée de la gestion financière et comptable de la cellule d'Appui Technique ***(C.A.T)*** de la FNGPF. Elle doit assurer :

Le Recouvrement

Tous les fonds recouvrés dans les cinq (05) régions (Dakar, Thiès, Diourbel, Tamba et Kolda) par la Coordonnatrice et l'Assistante seront centralisés au niveau de cette dernière qui se chargera de les reverser tous les Vendredis dans le compte de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) ouvert sous le numéro 101303801 / F à la CNCAS.

La Gestion Financière de la Cellule Technique

L'Assistante est aussi chargée :

1. De l'établissement des états de paiement des salaires du personnel de soutien (Secrétaire, Chauffeur, Gardien et Manœuvre de la Cellule d'Appui Technique) ;

2. Du paiement des indemnités de fonction de la Coordonnatrice du Volet Crédit, de l'Assistante Comptable et de la Présidente de la FNGPF ;

3. Du paiement des frais de déplacement de la Coordonnatrice de la Cellule, de l'Assistante Comptable, de la Présidente de la FNGPF, du Chauffeur et des cinq (05) membres du comité de pilotage.

La Comptabilité « Matières »

En qualité de comptable matière, l'Assistante a pour tâches :

1 .D'assurer la gestion du carburant de la Cellule d'Appui Technique ;

A ce titre, elle veille à la régularité des entrées et sorties du carburant qui se fera sur la base d'une évaluation correcte des distances à parcourir et des justificatifs présentés ;

2. D'établir les bons de commande liés au fonctionnement de la Cellule d'Appui Technique (fournitures de bureau, entretien et réparation des véhicules, des photocopieuses et du matériel informatique) ;

3.D'assurer aussi la liquidation des factures d'électricité, d'eau et de téléphone ;

4.D'exécuter les dépenses sur ordre de la Présidente de la FNGPF et sur présentation de pièces justificatives.

La Caisse d'Avance

Une caisse d'avance d'un montant de 100 000 F CFA pour le semestre a été instituée. Elle est gérée par l'Assistante comptable qui y effectue les dépenses ponctuelles de

réparation et les déplacements des trésorières de la FNGPF devant verser les fonds des retardataires à la **CNCAS sous le numéro 101303801 / F.**

Les Documents Comptables

L'assistante tient les documents comptables suivants :

1. Un livre de caisse ;
2. Un registre du recouvrement ;
3. Un registre de gestion de stock des matières ;
4. Une liste des bénéficiaires de prêt des fonds de crédit ;
5. Une situation du portefeuille réactualisée tous les mois ;
6. Les Relevés bancaires ;
7. Un Classement des pièces justificatives.

Par rapport aux recommandations générales et aux termes de références assignés à la CAT, il a réalisé :

- Un mécanisme de recouvrement joint en annexe ;
- Un versement régulier des fonds recouvrés au niveau du compte de la FNGPF ouvert sous le n°101303801 / F à la CNCAS (voir la situation bancaire) ;
- Des états financiers du paiement de salaires mensuels du personnel de soutien ;
- Des états de paiement des indemnités de fonction ;
- Des états de paiement des indemnités de déplacements ;
- Un registre des mouvements du carburant ;
- Un cahier de caisse ;
- Un registre de recouvrement ;
- Une situation de portefeuille de recouvrement par semestre ;
- Des chronos pour le classement des pièces justificatives.

Section 1 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES

I . RECAPUTILATION DES BUDGETS ANNUELS ALLOUES

N°O	Désignation	Année 1 2000	Année 2 2001	Année 3 2002	Année 4 2003	Total
1	Salaire personnel	3 360 000	3 540 000	3 540 000	3 390 000	13 830 000
2	Indemnités de fonction	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	5 760 000
3	Fonctionnement	11 654 000	14 082 000	9 102 000	7 284 104	42 122 104
4	Indemnité de déplacement	9 000 000	7 700 000	9 500 000	4 350 000	30 550 000
5	CONACAP	1 200 000				1 200 000
6	Avocat		450 000			450 000
7	Expertise	100 000	90 000			190 000
8	Assurance				700 000	700000
9	Audit				5 000 000	5000000
	Total	**26 754 000**	**27 302 000**	**23 582 000**	**22 164 104**	**99 802 104**

Sur les Quatre vingt millions (80 000 000 F CFA) qui avaient été alloués pour le fonctionnement des années (2000 - 2001 - 2002) ; les budgets prévisionnels de ces années d'un montant de **77 638 000 F CFA** n'ont pas été totalement consommés.

Les décaissements effectués durant les années 2000, 2001 et 2002 se sont élevés à la somme de **71 453 121** fcfa pour des dépenses s'élevant à la somme de ***68 025 896*** fcfa.

Ce qui fait qu' en termes d'allocation budgétaire pour l'appui institutionnel ,Il restait un reliquat d'un montant de **11 974 104 F CFA** sur l'allocation de 80 000 000 fcfa..

Pour l'année 2003 ; le comité de pilotage avait approuvé un budget prévisionnel annuel de **22 164 104 fcfa** après avoir autorisé la prolongation de la mission de la Cellule d'Appui Technique avait accordé la prolongation les membres.

Ainsi , le reliquat de **11 974 104 fcfa** complété par **3 766 674** cfa qui ont été recouvrés ont été utilisés pour les besoins de prolongation des activités de l'année 2003 et du 1er trimestre de 2004

Si l'on considère les 22 164 104 de fcfa ; on aura théoriquement un solde de:

Budget 2003	Dépense effectuées	Solde
22 164 104	15 749 981	6 414 123

II . Répartition du budget

Les budget prévisionnels pour les années 2000 ,2001 ,2002 ,2003 ont servi aux paiements :

1. Des Salaires du personnel de soutien
2. Des Indemnités de fonction
3. Des Frais de fonctionnement
4. Des Indemnités de déplacement
5. D'Encadrement et de suivi des GEC

N.B:

A cause du partenariat qui existe entre la FNGPF et Dyna – Entreprises qui a pris en charge la formation et le suivi des GEC, ce volet n'a pas été entièrement exécuté.

Section 2 : Réalisation du budget

Le solde de 83 992 401 F CFA a assuré les dépenses effectuées durant les 4 années 2000 - 2001 -2002 - 2003 de fonctionnement de la mission..

Montant disponible	Renforcement des sfd	Solde
339 907 401	255 915 000	83 992 401

Le budget a été réalisé comme suit :

Rubriques	2000	2001	2002	2003	Total
Personnel de soutien	2 463 835	3 376 540	3 540 000	3 240 000	12 620 375
Indemnités De fonction	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	5 760 000
Indemnités de déplacements	6 924 500	5 729 500	5 565 000	3 888 000	22 107 000
Avocats		450 000			450 000
Unité de froid	90 000	90 000			180 000
CONACAP	1 120 000				1 120 000
Autres					
autres(contrat stagiaire)		27 000			27 000
Assurance des GEC					0
Fonctionnement	10622915	14688987	9017617	7181981	41511500
Total	**22 661 250**	**25 802 027**	**19 562 617**	**15 749 981**	**83 775 875**

1. Salaire du personnel de soutien

2000 : Les agents (chauffeur et secrétaire ont commencé respectivement le travail d'une manière effective le 1er avril et le 1er Mai 2000.

2001 : La Secrétaire était en congé de maternité et ne percevait pas de salaire . Elle était prise en charge par la caisse de sécurité sociale.

2002 : Le paiement a été effectif à 100 %

2003 : Le paiement a été effectif à 100 %

La FNGPF a adhère à l'IPRES et la caisse de sécurité sociale à travers la secrétaire et le chauffeur . La situation est la suivante

	2000		2001		2002		2003		Total
	IPRES	CSS	IPRES	CSS	IPRES	CSS	IPRES	CSS	
Sec.	140 000	38 400	210 000	57 600	210 000	57 600	210 000	57 600	981 200
Chauf.	100 800	43 200	134 400	57 600	134 400	57 600	134 400	57 600	720 000
Total	**240 800**	**81 600**	**344 400**	**115 200**	**344 400**	**115 200**	**344 400**	**115 200**	**1 701 200**

2. Indemnités de fonction de la Cellule d'Appui Technique

Chaque mois, les membres de la CAT composée de la Présidente de la Fédération, la Coordonnatrice et l'Assistante financière perçoivent mensuellement des indemnités de fonction.

Ce budget a été exécuté à 100 %. Les agents détachés (Coordonnatrice, Assistante,) et la représentante de la FNGPF ont pris service depuis le 14 Décembre 2000.

3 Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement concernent les rubriques suivantes:

- Fournitures de bureau
- Carburant
- Eau, Electricité, Téléphone
- Réparation ordinateur, imprimante et photocopieuse
- Caisse d'avance
- Réparation climatiseur
- Réparation Véhicule
- Abonnement poste

Le tableau ci-dessus récapitule les situations annuelles

	2000	2001	2002	2003	Total
Véhicule	4020768	998412	1951109	695007	7665296
Fournitures	906972	999106	1460050	1261225	4627353
Carburant	4401310	4643140	3848095	2467930	15360475
TEL	475750	1746689	792475	2351419	5366333
ORD		204260	5000	45000	254260
PHO	460000	236400	20000		716400
CAI	202000	215000	273500	265900	956400
CLIM		345980	643388	71500	1060868
ACHAT VEHICULE	219 925	5000000			5 219 925
Boite postale		300000	24000	24000	348000
Total	**10622915**	**14688987**	**9017617**	**7181981**	**41511500**

4. Indemnités de déplacement

Libellé	2 000	2001	2002	2003	Total
Coordonnatrice		1 140 000	1 080 000	930 000	3 150 000
Assistante		1 395 000	1 455 000	975 000	3 825 000
Présidente		360 000	330 000	504 000	1 194 000
Chauffeur		1 455 000	1 455 000	730 000	3 640 000
Location véhicule		522 000			522 000
Con chauffeur		452 500	345 000	15 000	812 500
Huissier			300 000	279 000	579 000
Autres agents			597 000	105 000	702 000
Total	**6 924 500**	**5 324 500**	**5 565 000**	**3 538 000**	**21 352 000**

5. Situation de l'avocat

La FNGPF a lié un contrat avec un avocat pour le recouvrement des dossiers récalcitrants et des huissiers au niveau des régions

Libellé	Alloué	consommé	Solde
Avocat	450 000	450 000	000

6. Expertise des unités de froid

Les unités de froid de Ndayane et de Mbour ont fait l'objet d'une expertise .

Libellé	Alloue	consommé	Solde
L'expert	190 000	180 000	10 000

Durant les trois ans . on a noté les différentes rubriques qui ont engendré des sorties d'argent.

Année	Agios	Relevés	Avertis.	Injonct°	Financement des GEC	Montant décaissé Banque	Espèce	Total
2000	443 073	4 000			199 210 000	24 307 541		
2001	54 856	3 000				25 952 433		
2002	45 440	3 000	46 000	21 000	56 000 000	21 193 147		
2003	28 196				700 000	12 801 800	1 400 000	
	571 565	**10 000**		**21 000**	**255 915 000**	**87 285 650**	**1 400 000**	

NB : en 2000, les agios ont été élevés à cause de l'emprunt d'un montant de 112 000 000 F CFA effectué au niveau de la banque CNCAS pour le renforcement des GEC.

Section 3 : Récapitulatif général de la Situation Financière :

Rubriques	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Renforcement des SFD	112 205 000	40 320 000	46 690 000	56 000 000	700 000	255 915 000
Fonctionnement de la CAT		22 661 250	25 802 027	19 562 617	15 749 981	83 775 875
Total	**112 205 000**	**62 981 250**	**72 492 027**	**72 562 617**	**16 449 981**	**339 690 875**

Durant les trois ans . on a noté les différentes rubriques qui ont engendré des sorties d'argent.

Année	Agios	Relevés	Avertis.	Injonct°	Financement des GEC	Montant décaissé Banque	Espèce	Total
2000	443 073	4 000			199 210 000	24 307 541		
2001	54 856	3 000				25 952 433		
2002	45 440	3 000	46 000	21 000	56 000 000	21 193 147		
2003	28 196				700 000	12 801 800	1 400 000	
	571 565	**10 000**		**21 000**	**255 915 000**	**87 285 650**	**1 400 000**	

NB : en 2000, les agios ont été élevés à cause de l'emprunt d'un montant de 112 000 000 F CFA effectué au niveau de la banque CNCAS pour le renforcement des GEC.

Section 3 : Récapitulatif général de la Situation Financière :

Rubriques	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Renforcement des SFD	112 205 000	40 320 000	46 690 000	56 000 000	700 000	255 915 000
Fonctionnement de la CAT		22 661 250	25 802 027	19 562 617	15 749 981	83 775 875
Total	**112 205 000**	**62 981 250**	**72 492 027**	**72 562 617**	**16 449 981**	**339 690 875**

Section IV : SITUATION ANNEE 2004 PREMIER TRIMESTRE

I. RECOUVREMENT

Mois	Montant recouvré
Janvier	470 000
Février	60 000
Mars	1 780 000
Total	**2 310 000**

Sur ce recouvrement seule la somme de 60 000 F Cfa a été versée à la banque , le reste a été utilisé en espèces pour le fonctionnement de la FNGPF durant le premier semestre.

II. FONCTIONNEMENT

2.1Situation des décaissements et Dépenses durant le premier semestre 2004

Mois	Décaissé	Consommé	Solde
Report	98 024		
Jan	60 000 90 000	442 350	
Fev	60 000	397 600	
Mars	1 720 000	1 350 113	
Total	**2 028 024**	**2 190 063**	**162 039**

2.2 L'utilisation du budget par rubrique

Rubrique	Janvier	Février	Mars	Total
Carburant	4 950		145 100	150 050
Caisse	28 000	3 000	2 690	33 690
Fourniture	19 400	4 600	78 750	102 750
Fonction	120 000	120 000	120 000	360 000
Salaire	270 000	270 000	270 000	810 000

Déplacement			485 000	485 000
Huissier			5 000	5 000
Réparation Véhicule			114 150	114 150
Tel			129 423	129 423
Total	**442 350**	**397 600**	**1 350 113**	**2 190 063**

Montant recouvré	Dépenses effectuées	Solde
2310 000	**2 190 063**	**120 000**

Section 5 : APPUIS EN EQUIPEMENT

En plus du renforcement financier, la FNGPF a eu avec le matériel rétrocédé à équiper les GECs suivants :

GEC	Table	Chaise	Armoire haute	Armoire à Tiroirs	Armoire à clapet	Armoire basse
Méckhé			01	02		
Louga				02		
Nioro			01			
Linguère			01	04		
Ziguinchor	02	03	01			01
Matam	03	03		03		
Bignona	01	01	01			
Ousssouye	01	01	01			
Bakel	02	03	01		01	

CONCLUSION:

D'une manière générale on peut dire que durant les quatre années d'exécution 2000,2001,2002, le budget a été utilisé conformément aux programmations budgétaires. L'année 2003 a fait l'objet d'une prolongation.

ANNEXES

- **Prévisions de Budgets semestriels**
- **Matériel rétrocédé**

Budget Annuel 2000

N°O	Désignation	Montant	Nombre de mois	Montant Total
	Salaire personnel de soutien			
	Chauffeur	80 000	12	960 000
	Secrétaire	125 000	12	1 500 000
01	Manœuvre	45 000	12	450 000
	Gardien	45 000	12	450 000
	Total			**3 360 000**
	Indemnité de Fonction			
	FNGPF	35 000	12	420 000
2	Coordinateur	50 000	12	600 000
	Assistant	35 000	12	420 000
	Total			**1 440 000**
	Frais de fonctionnement			
	Fourniture bureau forfait			1 000 000
	Carburant (6 000 l)			4 104 000
	Eau, Electricité, Téléphone			1 500 000
	Réparation véh1icule			4 000 000
3	Réparation ordinateur, photocopieuse, achat Imprimante			850 000
	Caisse d'avance			200 000
	Total			**11 654 000**

4	Indemnité de déplacement Comité de pilotage Cellule d'Appui Technique **Total**			1 800 000 7 200 000 **9 000 000**
5	Encadrement et suivi des GEC CONACAP			1 200 000
6	Expertise			100 000
TOTAL GENERAL				**26 754 000**

Budget 1ème Semestre 2001

N°O	Désignation	Montant	Nombre de mois	Montant Total
	Salaire personnel de soutien			
	Chauffeur	80 000	6	480 000
	Secrétaire	125 000	6	750 000
01	Manœuvre	45 000	6	270 000
	Gardien	45 000	6	270 000
	Total			**1 770 000**
	Indemnité de Fonction			
	FNGPF	35 000	6	210 000
2	Coordinateur	50 000	6	300 000
	Assistant	35 000	6	210 000
	Total			**720 000**
	Frais de fonctionnement			
	Fourniture bureau			500 000
	Carburant 6 000 litres			2 376 000
3	Eau, Electricité, Téléphone			750 000
	Réparation véhicule			600 000
	Réparation ordinateur et photocopieuse			280 000
	Caisse d'avance			
	Réfection locaux (peinture)			100 000

				300 000
	Total			**4 906 000**
	Expertise			**90 000**
	Indemnité de déplacement			
	Comité de pilotage			500 000
4	Cellule d'Appui Technique			3 600 000
	Total			**4 100 000**
TOTAL GENERAL				**11 586 000**

Budget 2ème Semestre 2001

N°O	Désignation	Montant	Nombre de mois	Montant Total
	Salaire personnel de soutien			
	Chauffeur	80 000	6	480 000
	Secrétaire	125 000	6	750 000
01	Manœuvre	45 000	6	270 000
	Gardien	45 000	6	270 000
	Total			**1 770 000**
	Indemnité de Fonction			
	FNGPF	35 000	6	210 000
	Coordinateur	50 000	6	300 000
2	Assistant	35 000	6	210 000
	Total			**720 000**
	Frais de fonctionnement			
	Fourniture bureau			500 000
	Carburant			2 376 000
	Eau, Electricité, Téléphone			750 000
3	Réparation ordinateur et imprimante			100 000
	Réparation photocopie			000
	Caisse d'avance			100 000
	Réparation climatiseur			350 000
	Achat véhicule			5 000 000

	Total			**9 176 000**
4	Indemnité de déplacement Comité de pilotage Cellule d'Appui Technique **Total**			000 3 600 000 **3 600 000**
5	Avocat			**450 000**
	TOTAL GENERAL			**15 716 000**

Budget 1er Semestre 2002

N°O	Désignation	Montant	Nombre de mois	Montant Total
	Salaire personnel de soutien			
	Chauffeur	80 000	6	480 000
	Secrétaire	125 000	6	750 000
01	Manœuvre	45 000	6	270 000
	Gardien	45 000	6	270 000
	Total			**1 770 000**
	Indemnité de Fonction			
	FNGPF	35 000	6	210 000
	Coordinateur	50 000	6	300 000
2	Assistant	35 000	6	210 000
	Total			**720 000**
	Frais de fonctionnement			
	Fourniture bureau			500 000
	Carburant			2 376 000
	Eau, Electricité, Téléphone			750 000
3	Réparation ordinateur et imprimante			100 000
	Réparation photocopie			100 000
	Caisse d'avance			150 000
	Réparation climatiseur			100 000
	Réparation véhicule			500 000

	Total			**4 576 000**
4	Indemnité de déplacement Comité de pilotage Cellule d'Appui Technique Indemnités 02 agents **Total**			 500 000 3 600 000 1 800 000 **5 900 000**
	TOTAL GENERAL			**12 966 000**

Budget 2ème Semestre 2002

N°O	Désignation	Montant	Nombre de mois	Montant Total
	Salaire personnel de soutien			
	Chauffeur	80 000	6	480 000
	Secrétaire	125 000	6	750 000
01	Manœuvre	45 000	6	270 000
	Gardien	45 000	6	270 000
	Total			**1 770 000**
	Indemnité de Fonction			
	FNGPF	35 000	6	210 000
	Coordinateur	50 000	6	300 000
2	Assistant	35 000	6	210 000
	Total			**720 000**
	Frais de fonctionnement			
	Fourniture bureau			500 000
	Carburant			2 376 000
	Eau, Electricité, Téléphone			750 000
3	Réparation ordinateur et imprimante			000
	Réparation photocopie			200 000
	Caisse d'avance			150 000
	Réparation climatiseur			50 000
	Réparation véhicule			500 000

	Total			**4 526 000**
	Indemnité de déplacement			
	Comité de pilotage			000
4	Cellule d'Appui Technique			3 600 000
	Total			**3 600 000**
	TOTAL GENERAL			**10 616 000**

Proposition Budget 1er Semestre 2003

N°O	Désignation	Montant	Nombre de mois	Montant Total
	Salaire personnel de soutien			
	Chauffeur	80 000	6	480 000
	Secrétaire	125 000	6	750 000
01	Manœuvre	45 000	6	270 000
	Gardien	45 000	6	270 000
	Total			**1 770 000**
	Indemnité de Fonction			
	FNGPF	35 000	6	210 000
	Coordinateur	50 000	6	300 000
2	Assistant	35 000	6	210 000
	Total			**720 000**
	Frais de fonctionnement			
	Fourniture bureau			500 000
	Carburant			1 920 000
	Eau, Electricité, Téléphone			500 000
3	Réparation ordinateur et imprimante			
	Caisse d'avance			100 000
	Réparation climatiseur			150 000
	Réparation véhicule			50 000

				300 000
	Total			
	Assurance			**3 520 000**
				700 000
4	Indemnité de déplacement			
	Comité de pilotage			500 000
	Cellule d'Appui Technique			2 000 000
	Indemnité 02 agents			
	Total			**2 500 000**
TOTAL GENERAL				**9 210 000**

II./ - BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU 1er SEMESTRE 2003

RELIQUAT DU PREMIER SEMESTRE 2003 : 2 764 104 F CFA

N°O	Désignation	Montant	Nombre de mois	Montant Total
	Salaire personnel de soutien			
	Chauffeur			
	Secrétaire	80 000	3	240 000
01	Manœuvre	125 000	3	375 000
	Gardien	45 000	3	60 000
		45 000	3	135 000
	Total			**810 000**
	Indemnité de Fonction			
	FNGPF	35 000	3	105 000
2	Coordinateur	50 000	3	150 000
	Assistant	35 000	3	105 000
	Total			**360 000**
	Frais de fonctionnement			
	Fourniture bureau			200 000
	Carburant			1 020 000
	Caisse d'avance			150 000
3	Entretient ordinateur			24 104
	Réparation véhicule			50 000
	Tel			50 000
				1 594 104
	Total			
	Total Général			**2 764 104**

Proposition Budget Dernier Trimestre 2003

N°O	Désignation	Montant	Nombre de mois	Montant Total
	Salaire personnel de soutien			
	Chauffeur	80 000	3	240 000
	Secrétaire	125 000	3	375 000
01	Manœuvre	45 000	3	60 000
	Gardien	45 000	3	135 000
	Total			**810 000**
	Indemnité de Fonction			
	FNGPF	35 000	3	105 000
	Coordinateur	50 000	3	150 000
2	Assistant	35 000	3	105 000
	Total			**360 000**
	Frais de fonctionnement			
	Fourniture bureau			150 000
	Carburant			1 020 000
	Eau, Electricité, Téléphone			500 000
3	Réparation ordinateur et imprimante			
	Caisse d'avance			150 000
	Réparation climatiseur			150 000
	Réparation véhicule			50 000
				200 000

	Total Audit CAT/FNGPF			**2 170 000** **5 000 000**
4	Indemnité de déplacement Comité de pilotage Cellule d'Appui Technique Indemnité 02 agents **Total**			 500 000 1 350 000 **1 850 000**
TOTAL GENERAL				**10 190 000**

SITUATION DU MATERIEL RETROCEDE A LA FNGPF

Mobilier de Bureau Transféré à la Fédération
(inventaire : ajouter une colonne existant)

N°	Désignation	Matériel reçu
01	Bureau Président	01
02	Bureau Ministre	02
03	Bureau ½ Ministre	06
04	Fauteuil Président	01
05	Fauteuil visiteurs	09
06	Bibliothèque	01
07	Bibliothèque en bois	01
08	Table de conférence	01
09	Table de conférence	01
10	Climatiseurs (1)	06
11	Armoires métalliques	06
12	Appareils téléphoniques	05
13	Appareils Fax	01
14	Armoires à clapet 10 cases	05
15	Corbeilles à papier	07
16	Micro ordinateurs	03
17	Imprimantes laser	02
18	Bureau secrétaire	02
19	Chaises secrétaires	04
20	Ventilateurs	05
21	Armoires basses	04
22	Photocopieur	01
23	Appareil reliure	01
24	Valise à outils	02
25	Appareil Reluire	01
26	Table informatique	02
27	Chaises visiteurs	14
28	Rideaux	06

29	Cartes du Sénégal	07
30	Bureau garderie	02
31	Chaise à roulette avec accoudoir	10
32	Meuble de rangement en bois	01
33	Télévision	01
34	Support photocopieur	01
35	Appareil standard téléphone	01
36	Aspirateur	01
37	Clavier	02
38	Onduleur	02
39	Véhicule AD 6030 – AD 5231	02

MATERIEL AUDIOVISUEL RETROCEDE

N°	Désignation	FNGPF
01	Magnétophone à cassette Sony TCD 5 PRO II	01
02	Cassettes audio c 60 u x Sony	100
03	Cassettes audio c 90 u x Sony	50
04	Bandes magnétiques Ampex 406	98
05	Cassettes VHS Ampex 120	25
06	Cassettes VHS Ampex 90	25
07	Cassettes nettoyage audio	02
08	Cassettes nettoyage vidéo	02
09	Cassettes unimatic Ampex	10
10	Enceinte Yamaha	02
11	Microphone Dynamique	01
12	Enceinte Acoustique Sony	01

ACCORD DE RETROCESSION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ET LA FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

Le **Gouvernement de la République du Sénégal**, d'une part, représenté par le Ministre de l'Economie des Finances et du Plan, ayant son bureau à l'Avenue Carde / Dakar

Et

La **Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine**, d'autre part, représentée par sa Présidente, ayant son siège à l'Ecole Nationale des Monitrices de Thiès.

Ce qui suit :

ARTICLE PREMIER : LA RETROCESSION

Section 1.01 : Montant
Le Gouvernement de la République du Sénégal rétrocède à la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine, qui accepté, les fonds issus du volet crédit du P.A.G.P.F.

Montant disponible en compte	**: 223 230 982 F CFA**
Groupements débiteurs	**: 353 185 489 F CFA**
Frais de gestion	**: 3 977 669 F CFA**
TOTAL	**: 580 394 140 F CFA**

Section 1.02 : Utilisation
a) L'enveloppe initiale du Fonds de Crédit d'un montant de **500 000 000** de francs CFA sera ainsi répartie :

- une dotation à hauteur de 60% destinés au renforcement des Groupements d'Epargne et de Crédit, soit **300 000 000 de Frs CFA** ;

- et une dotation de 40% destinés à la Promotion de la Femmes, soit **200 000 000 Frs CFA**

Les intérêts produits d'un montant de **76 416 471 Frs CFA** serviront à assumer les charges de fonctionnement.

b°) - La Fédération assurera :

- l'octroi des crédits à court terme pour les fonds de roulement nécessaires à l'amélioration des activités des femmes ;
- l'octroi des crédits à moyen terme destinés à financer des projets d'investissement des Femmes ;

c°) Les conditions d'octroi de crédit à court et moyen terme seront précisées par la Fédération.

d°) La Fédération assurera :

- le renforcement du capital des Groupements d'Epargne et de Crédit des Cinq (05) régions ciblées initialement par le P.A.G.P.F et d'autres régions éventuelles qu'elle aura à déterminer en rapport avec le Comité de Pilotage

e°) La Fédédération se donnera tous les moyens pour recouvrer les sommes prêtées par le PAGPF

Section 1.03 : Domiciliation des fonds

- La Fédération effectuera les versements au titre du recouvrement des prêts consentis par le P.A.G.P.F dans un compte ouvert en son nom, et par elle, dans une banque de la place.

- La Fédération ouvrira dans ses livres un compte destiné à recevoir les fonds du crédit rétrocédés et les recouvrements effectués, ainsi que les dépenses de fonctionnement.

ARTICLE 2 : EXECUTION DE LA RÉTROCESSION

Section 2.01 : Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage sera mis sur pied et aura pour tâches :

- d'assister la Fédération dans la prise de décision et dans l'orientation de sa politique de manière générale ;
- de veiller au respect des règles prudentielles en matière d'octroi de crédit;
- de veiller à la bonne exécution des activités menées par la Fédération, de suivre et d'évaluer l'ensemble des services fournis par des prestataires de services dans le cadre de contrats et de Protocoles d'Accord signés avec la Fédération.

Le Comité de Pilotage sera ainsi composé :

- Des représentants du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- Des représentants du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (D.D.I, D.C.E.F, Cellule AT/CPEC, Agence Judiciaire de l'Etat) ;

Son mandat sera d'une durée de 36 mois devant correspondre au recouvrement effectif des crédits octroyés par le P.A.G.P.F, à savoir à l'An 2002, sauf prorogation décidée d'un commun accord avec la Fédération.

Section 2.02 : La Cellule Technique

Une Cellule Technique, organe d'exécution au service de la Fédération, aura pour tâches essentielles :

- la préparation et la tenue de réunions sur demande de la Fédération ;
- l'élaboration des rapports et documents relatifs aux activités de la Fédération ;
- la recherche de financements ou de partenaires pouvant aider à consolider les activités de la Fédération ;
- la conduite de missions de terrain pour le compte de la Fédération ;
- le suivi et l'évaluation des activités des prestataires de services, en collaboration avec le Comité de Pilotage;
- le renforcement des capacités techniques de la Fédération.

Section 2.03 : Suivi-évaluation

Le Gouvernement de la République du Sénégal autorisera en cas de besoin les fonctionnaires et experts envoyés par l'Etat ou le F.A.D à contrôler l'exécution de la prèsente rétrocession et à examiner tous les documents y afférents et à procéder à une évaluation rétrospective.

En cas de mauvaise gestion des Fonds de crédits rétrocédés dûment constatée, le Gouvernement se réserve le droit de résilier unilatéralement le présent accord de rétrocession, sans préjudice de poursuites judiciaires à l'encontre des personnes responsables.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS DIVERSES

Section 3.01 : Litiges

Tout litige relatif au Présent Accord qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal régional de Dakar.

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

ACCORD DE RETROCESSION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL ET LA FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

PREAMBULE

Considérant que le Rapport d'Evaluation du Fonds Africain de Développement (F.A.D) du Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (P.A.G.P.F / M.F.A.S.S.N) a prévu un mécanisme de crédits rotatifs permettant d'assurer la pérennité de la Composante Crédit au bénéfice des Groupements de Femmes ;

Considérant que l'Arrêté n° 01225/MFEF/ du 04 Février 1991 portant création du Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine a envisagé dans le cadre de l'exécution dudit Projet, ce dispositif de pérennisation ;

Considérant que le Projet financé par l'Accord de Prêt F.A.D du **13 Mai 1992** arrive à son terme au 30 Juin 1999 ;

Considérant que le Gouvernement du Sénégal entreprend un vaste programme de Lutte Contre la Pauvreté ;

Considérant que les activités de crédit se feront conformément à la règlementation en vigueur dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (U.E.M.O.A) :

Considérant que l'Etat et la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine ont accepté de conclure le présent Accord de rétrocession ;

Il a été convenu entre,

Section 3.02 : Entrée en Vigueur

Le Présent Accord de rétrocession entrera en vigueur à la date de sa signature par les Deux (02) parties contractantes.

Pour la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine

La Présidente

Fédération Nationale des Groupements de Promotions Féminines La Présidente

Pour le Gouvernement du Sénégal

14 NOV. 1999

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Mouhamed El Moustapha DIAGNE

FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

CELLULE D'APPUI TECHNIQUE CHARGEE DU VOLET CREDIT

MECANISME DE RECOUVREMENT DU CREDIT BAD / PAGPF

Conformément aux recommandations du Séminaire de Rétrocession du Fonds de Crédit du Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine ***(PAGPF)*** à la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine ***(FNGPF)***, et suite aux conclusions des derniers CRD marquant la fin du PAGPF. Il a été décidé la mise en place d'un cadre pour un suivi et une gestion efficace des actions de recouvrement.

A cet effet, il a été mis sur pied à l'instar du comité de pilotage national, un comité de suivi régional constitué comme suit :

- Le Gouverneur de la Région ;
- Le Chef de Service Régional du Développement Communautaire ;
- Les Chefs de Services Départementaux du Développement Communautaire ;
- Le Contrôleur Régional des Finances ;
- Et par ailleurs un Comité de recouvrement composé des membres suivants :

- La Présidente Régionale de la FNGPF ;
- La Trésorière Régionale de la FNGPF ;
- La Présidente Nationale de la FNGPF ;
- La Trésorière Départementale de la FNGPF ;
- La Présidente Communale ;

- La Trésorière Communale et d'Union d'Arrondissement ;
- La Cellule Technique chargée du Volet Crédit.

N.B : La Présidente de la FNGPF participera à toutes les réunions du comité régional de suivi pour faire la situation des recouvrements.

STRATEGIE :

La Cellule Technique chargée du Volet Crédit, à travers des missions de terrain au niveau des cinq (05) régions d'intervention du PAGPF, devra en collaboration avec les autres membres du comité de recouvrement de chacune des dites régions, se charger de collecter les remboursements disponibles auprès des groupements bénéficiaires.

METHODOLOGIE :

La Cellule Technique se chargera de présenter à chaque comité régional de recouvrement, la situation exacte du crédit au niveau de la région. Cette situation générale du crédit, permettra à chaque Présidente Départementale, Communale ou d'Union d'Arrondissement en présence de leur Trésorière respective et de la Cellule Technique de centraliser l'ensemble des fonds versés par les Groupements situés au niveau de leur localité, et représentant ainsi les traites dont les échéances sont arrivées à terme.

Il sera établi au niveau de chaque région un calendrier mensuel de passage du comité de recouvrement, les cases foyers ont été choisis comme les lieux devant accueillir les activités de recouvrement.

En cas de retard de versement d'une traite par un groupement il lui sera accordé un délai de dix (10) jours. Durant cette période le groupement pourra faire son remboursement auprès des membres du comité de recouvrement de sa zone. Il s'agit de la trésorière en présence de la présidente.

Chaque trésorière sera ainsi dotée d'un carnet de reçu pour les besoins de recouvrement. Chaque versement fera l'objet d'un visa de la Présidente sur les reçus de versement.

L'ensemble des fonds recouvrés par le Comité de recouvrement après la date de passage de la Cellule Technique, devra être versé par

virement bancaire dans le compte ***n°1013038 01 / F*** ouvert à cet effet par la Fédération à la ***CNCAS***.

Cependant, tout groupement ayant dépassé ce délai de dix (10) jours se verra sanctionné par une amende en plus du montant de la traite à rembourser. Le montant de cette amende devra être fixé par le Comité Régional de recouvrement.

SITUATION PROTEFEUILLE DE RECOUVREMENT ANNEE 2003
REGION DE DAKAR
DEPARTEMENT DE DAKAR

N°O	Groupement	Prêt + interet	Versés	Impayés	Observations
1	Sagitaire	2 300 000	200 000	2 100 000	
2	Keur Massar	2 300 000	400 000	1 900 000	Manque de volonté
3	Khadim Rassoul	3 300 000	2 528 000	772 000	Volonté de payer
4	Rokhaya NDIAYE	4 520 000	4 060 000	560 000	A des difficultés
5	Jappo Liggey Port	2 300 000	837 500	1 462 500	Manque de volonté
6	Dan Dolé	770 000	385 000	385 000	
7	Entente	2 300 000	1 771 000	590 000	Volonté de payer
8	Dabakh	550 000	165 000	385 000	A des difficultés
9	Deggo HLM	3 400 000	1 833 750	1 566 250	A des difficultés
10	Book Diom	2 875 000	551 657	2 323 343	A des difficultés
11	Al Khalifa	2 300 000	2 272 500	27 500	
12	Book Jemu	2 875 000	1 423 000	1 452 000	Manque de volonté
13	Keur Yalla	2 300 000	1 797 500	502 500	Volonté de payer
14	Jam Ak Suturu	16 875 100	2 680 900	14 194 200	Manque de volonté
15	Mame Diarra Bousso	2 300 000	612 500	1 687 500	Manque de volonté
16	Union Ekolong	2 300 000	862 500	1 437 500	Manque de volonté
17	Sope Sérigne Cheikh DIENE	2 300 000	2 135 000	165 000	Volonté de payer
18	Sope Sérigne Fallou	2 300 000	1 499 500	800 500	Manque de volonté
19	GIE TAÏF	2 875 000	1 472 500	1 402 500	Volonté de payer
20	SELCO	2 300 000	866 000	1 434 000	Manque de volonté
21	Maty Création	1 350 000	185 000	1 165 000	Manque de volonté
22	Ndimal	3 450 000	1 647 000	1 803 000	Manque de volonté
23	Thiora Gode Balé	1 100 000	875 000	225 000	Manque de volonté
24	GIE le Mbossé	550 000	450 000	100 000	Manque de volonté
25	le Thiocé 1	770 000	100 000	670 000	A des difficultés
26	Le Thiocé 2	2 300 000	0	2 300 000	A des difficultés

27	Siga et Sœurs	2 300 000	1 300 000	1 000 000	A des difficultés
28	Book Doolé Guédiawaye	2 300 000	0	2 300 000	DECEDEE
29	Takku liguey Plateau	3 450 000	900 000	2 550 000	Manque de volonté
30	Book Yonn	3 450 000	3 245 000	285 000	Volonté de payer
31	Médinatoul Mounawar	2 300 000	1 770 400	529 600	Volonté de payer
32	Nango Sonn	3 300 000	2 945 000	340 000	Volonté de payer
33	Takku liguey Castors	4 176 000	2 218 500	1 957 500	A des difficultés
34	Book Diom Castors	1 840 000	1 300 000	540 000	A des difficultés
35	Dundel Guent	2 012 500	547 000	1 465 500	Manque de volonté
36	Book Xalaat HP	4 025 000	2 485 500	1 539 500	Manque de volonté
37	Soumaré et famille	2 300 000	1 353 750	946 250	Réechelonnement
38	Sumaya	2 300 000	1 085 000	1 215 000	Réechelonnement
39	Book D de Mamelles	2 887 660	390 000	2 572 660	Manque de volonté
40	Diappo ASECNA	1 100 000	1 050 000	50 000	
41	Couture 2000	2 300 000	600 000	1 700 000	A les moyens
42	Pastoral	2 137 850	438 000	1 699 850	A des difficultés
43	ECA	5 750 000	4 231 250	1 518 750	A des difficultés
44	Compagnie Dakaroise	4 185 661	2 848 200	1 337 461	A des difficultés
45	Ndimbalanté	1 100 000	845 000	255 000	A des difficultés
46	SETP	4 900 000	2 636 187	2 263 813	Mauvaise volonté
47	Takhaw Dione Liggey	2 300 000	1 309 500	990 500	Mauvaise volonté
49	Book Xalaat lib 3	2 300 000	1 610 000	690 000	A des difficultés
50	Bally et Sœurs	2 300 000	722 000	1 577 500	A des difficultés
51	GIE Yague NDIAYE	2 300 000	1 900 000	400 000	
52	Pass Bakhal	1 100 000	945 000	155 000	Mauvaise volonté
53	Solidarité	2 300 000	312 500	1 987 500	Disparue
54	Bousso de Colobane	2 780 700	2 315 000	465 700	A des difficultés
55	Diappo Liggey	2 300 000	360 000	1 940 000	
56	Tous Services	1 100 000	650 000	450 000	
57	Domi Dior Salayi	1 100 000	0	1 100 000	Manque de volonté
59	Wa Lansar	1 100 000	0	1 100 000	Difficultés

60	APF	5 701 560	475 130	5 226 430	difficultés
61	Damas et Famille	2 300 000	1 454 000	846 000	
62	GIE Amina	2 823 250	1 535 000	1 288 250	difficultés
63	Fenêtre Mermoz	2 300 000	2 275 000	25 000	
64	Fa Boutique	2 919 000	1 460 000	1 459 000	Mauvaise volonté
65	Jappo Grand Mbao	2 300 000	1 175 000	1 125 000	
		170 299 281	**82 297 724**	**88 001 557**	

DEPARTEMENT DE PIKINE

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
66	Notaire GPF	1 955 000	365 000	1 590 000	difficultés
67	Wakeur Sokhna Diarièтou	2 107 360	2 107 360	0	
68	R. des femmes de Doué	2 300 000	1 497 000	803 000	a émigré
69	Darou Minam GPF	1 100 000	765 000	335 000	difficultés
70	Jiggen Ak Njabotam	2 070 000	1 070 000	1 000 000	Manque de volonté
71	Fith Mith GPF	1 100 000	635 000	465 000	Manque de volonté
72	Grand Mbao GPF	1 100 000	1 005 000	95 000	Manque de volonté
73	GIE Kamb 1	1 100 000	985 000	115 000	A des difficultés
74	Baye Laye GPF	1 100 000	410 000	690 000	A des difficultés
		13 932 360	**8 839 360**	**5 093 000**	

DEPARTEMENT DE RUFISQUE

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
75	Dan Doolé	1 650 000	60 000	1 590 000	Manque de volonté
76	Begg Liggey	1 100 000	375 000	725 000	difficultés
77	Exploitation Sel Bargny	525 000	331 000	194 000	difficultés
78	FCGPF Bargny	6 240 000	2 166 800	4 073 200	
79	SOCOCIM	550 000	472 000	78 000	difficultés
80	GES Rufisque	550 000	532 000	18 000	
81	Boolo Liggey GIE	525 000	285 000	240 000	
82	And Deggo GIE	1 687 500	1 670 000	17 500	
83	Arafat Ndandé GIE	3 450 000	565 000	2 885 000	Volonté de payer
84	GIE Yoku GIE	2 250 000	1 249 600	1 000 400	Volonté de payer
85	Niax Teed	1 262 601	925 660	336 941	Volonté de payer
86	Ferme Rufisquoise GIE	2 116 000	1 478 000	638 000	Volonté de payer
87	Japp Sa Reew GIE	525 000	440 000	85 000	Difficulté
88	Watt Gaal Yeggo	1 100 000	765 000	335 000	difficultés
89	Sonn Jariñu	1 100 000	1 025 000	75 000	Volonté de payer
90	Goorgoorlu GIE	315 000	295 000	20 000	Volonté de payer
91	Sébi Gare GIE	1 237 500	512 500	725 000	Manque de volonté
		26 183 601	**13 147 560**	**13 036 041**	
		210 415 242	**104 284 644**	**106 130 598**	

REGION DE THIES
DEPARTEMENT DE TIVAOUANE

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
92	Deggo And Liggey	2 070 000	565 227	1 504 773	Mauvaise volonté
93	Dann Doole	4 350 000	1 975 000	2 375 000	Mauvaise volonté
94	Union GPF BAD	4 440 000	1 820 125	2 619 875	Mauvaise volonté
95	Sope Moustapha SY	3 025 440	135 000	2 890 440	Mauvaise volonté
96	Takku And Jëf	1 100 000	410 000	690 000	Mauvaise volonté
97	C.F Taïba NIANG	2 300 000	903 500	1 396 500	Mauvaise volonté
98	C.F Mérina	3 450 000	1 282 500	2 167 500	Mauvaise volonté
99	Coure Batar	550 000	100 000	450 000	Mauvaise volonté
100	Naq Jariñu	525 000	320 000	205 000	Mauvaise volonté
101	GIE Ndiop Sao	2 070 000	414 535	1 655 465	Mauvaise volonté
102	C.F Niakhène	3 450 000	3 190 000	260 000	Mauvaise volonté
103	C.F Ngandiouf	2 300 000	1 457 000	843 000	Mauvaise volonté
104	GIE Takku Liggey	1 346 837	859 480	537 357	Mauvaise volonté
		30 977 277	**13 432 367**	**17 544 910**	

DEPARTEMENT DE THIES

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
	Commune				
105	Jappalé Aminata MBENGUE	2 300 000	1 350 000	950 000	
106	GES Takku Liggey	550 000	441 725	108 227	
107	Book Xalaat	2 556 450	1 052 500	1 503 950	Difficulté
108	GES Nguinth	550 000	401 600	148 400	
109	**Pout : Malicounda**	1 725 000	665 000	1 060 000	
110	Association Femme	3 450 000	2 457 250	992 750	Difficulté
111	Keur Lamane	2 300 000	2 069 500	230 500	Difficulté
112	Mbissao	2 012 000	1 760 010	252 490	
113	Koundane	2 300 000	1 995 000	305 000	Difficulté
114	Touly	1 100 000	1 015 000	85 000	Difficulté
		18 843 450	**13 207 585**	**5 635 865**	

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
115	Femmes Fournisseurs	1 100 000	838 920	261 080	Difficulté
116	Sope Yayam	2 300 000	0	2 300 000	Mauvaise volonté
TOTAL		**3 400 000**	**838 920**	**2 561 080**	
TOTAL REGION THIES		**53 220 727**	**27 478 872**	**25 741 855**	

REGION DE DIOURBEL
DEPARTEMENT DE DIOURBEL

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
117	Fédérat. Région des GPF	8 750 000	5 952 300	2 797 700	Difficultés
118	Regroupement de l'islam	1 100 000	670 000	430 000	Mauvaise volonté
119	Jaboot Marième LO	2 300 000	1 214 000	1 086 000	Mauvaise volonté
TOTAL		**12 150 000**	**7 836 300**	**4 313 700**	

DEPARTEMENT DE MBACKE

N°O	Groupement			Impayés	
120	Wakeur S. Fallou	2 300 000	1 932 500	367 500	
121	Collectif des GPF BAD	6 210 000	3 245 000	2 965 000	Mauvaise volonté
122	Sope Khadim	6 250 000	0	6 250 000	Mauvaise volonté
123	ASPTB	3 392 212	0	3 392 212	Mauvaise volonté
124	Touba Khaïra	3 450 000	1 800 000	1 650 000	Mauvaise volonté
125	GIE Dendèye	2 880 750	1 080 000	1 800 750	Mauvaise volonté
126	Mame Diarra	2 300 000	1 500 000	800 000	Mauvaise volonté
127	Moustang	2 300 000	1 970 000	330 000	Difficulté
		29 082 962	**11 527 500**	**17 555 462**	

DEPARTEMENT DE BAMBEY

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
128	GIE Jeef	1 100 000	760 000	340 000	Difficultés
129	GES Bambey Commune	550 000	547 000	3 000	Difficultés
130	GIE Takku Liggey	1 100 000	935 000	165 000	Difficultés
131	Lambaye GES	3 105 000	1 765 000	1 340 000	Difficultés
132	GES Gawane	550 000	250 000	300 000	Difficultés
133	Keur Samba KANE	1 633 000	555 000	1 078 000	Mauvaise Volonté
134	GIE Sembène	550 000	80 000	470 000	Mauvaise Volonté
135	GIE Ndangalma	3 648 200	3 648 200	0	
		12 236 200	**8 540 200**	**3 696 000**	
		53 469 162	**27 904 000**	**25 565 162**	

REGION DE KOLDA
DEPARTEMENT DE KOLDA

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
136	Sikilo Centre	3 015 000	1 500 000	1 515 000	A des difficultés
137	ASSORES	1 100 000	870 500	229 500	A des difficultés
138	Case Foyer Salikégné	2 300 000	875 000	1 425 000	Manque de volonté
139	Médina Seydou BA	1 818 150	1 523 000	295 150	Volonté de payer
140	Thiossane Mampatim	1 100 000	1 037 500	62 500	Volonté de payer
140	GPF Didioré	1 100 000	782 000	318 000	Manque de volonté
141	GES Salikégné	550 000	0	550 000	Manque de volonté
142	GES Dabo	550 000	164 000	386 000	Manque de volonté
143	Dinguiraye	2 350 000	1 023 230	1 326 770	Manque de volonté
144	Case Foyer Ngayène	2 300 000	1 350 000	950 000	A des difficultés
145	Dioulayel	2 300 000	1 176 000	1 124 000	A des difficultés
146	Saré Assette			0	
		18 483 150	**10 301 230**	**8 181 920**	

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
147	Tessito	1 100 000	852 700	247 300	Manque de volonté
148	Darou S. KABADA	1 650 000	905 100	744 900	Manque de volonté
149	Diédina	2 300 000	2 175 000	125 000	Manque de volonté
TOTAL		**5 050 000**	**3 932 800**	**1 117 200**	

DEPARTEMENT DE VELINGARA

N°	Groupement		Versés	Impayés	
150	GES Vélingara	1 100 000	943 000	157 000	A des difficultés
151	GIE Moussidalé	550 000	373 471	176 529	Volonté de payer
152	Sinthian Souroyel	2 831 520	1 832 020	999 500	A des difficultés
153	Saré Bouka	1 100 000	270 000	830 000	Manque de volonté
154	Pakour Maoundé	1 100 000	1 000 000	100 000	Volonté de payer
TOTAL		**6 681 520**	**4 418 491**	**2 263 029**	
TOTAL REGION KOLDA		**30 214 670**	**18 652 521**	**11 562 149**	

REGION DE TAMBACOUNDA

DEPARTEMENT DE TAMBACOUNDA

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
155	Wassadou Dépôt	2 760 000	2 040 000	720 000	Dos gendarmerie
156	Diénou Diala	550 000	373 750	176 250	Dos gendarmerie
157	Case Foyer Sinthiou Malem	2 300 000	1 194 755	1 105 245	Dos gendarmerie
158	Kouthia Coto	550 000	265 000	285 000	Dos gendarmerie
159	Yéro donde	1 927 135	1 680 000	247 135	Dos gendarmerie
160	Souaré Counda	3 750 000	1 325 000	2 425 000	Dos gendarmerie
161	C F Kouhiagaïdy	2 300 000	1 480 000	820 000	A des difficultés
162	GIE Kouhiagaïdy	1 150 000	952 885	197 115	Volonté de payer
163	GIE Malem Niani	2 174 000	1 166 000	1 008 000	Manque de volonté
164	Fassobara	2 002 000	1 242 830	759 170	Volonté de payer
165	Suukar	2 300 000	1 688 500	611 500	Manque de volonté
166	Faro II	1 100 000	200 000	900 000	Manque de volonté
167	Femmes Diambars	1 100 000	330 000	770 000	A des difficultés
		23 963 135	**13 938 720**	**10 024 415**	

DEPARTEMENT DE KEDOUGOU

N°O	Groupement		Versés	Impayés	
168	Mosqué	1 100 000	915 000	185 000	Manque de volonté
169	Thiabidji Bandéfassi	2 250 000	1 685 500	564 500	Manque de volonté
170	Compagnie I	1 250 000	1 100 000	150 000	A des difficultés
171	Dinguessou I	1 100 000	983 250	116 750	Manque de volonté
172	NAFA Bandéfassi	2 070 000	1 246 000	824 000	Manque de volonté
173	Dandé Mayo	1 100 000	692 000	408 000	Manque de volonté
174	Teinturières	1 100 000	900 000	200 000	Volonté de payer
175	Ges de Kédougou	550 000	350 000	200 000	Manque de volonté
		10 520 000	**7 871 750**	**2 648 250**	

DEPARTEMENT DE BAKEL

N°O	Groupement			Impayés	Observations
176	Sadatou	1 799 985	225 000	1 574 985	Manque de volonté
177	Galladé	2 300 000	1 720 000	580 000	A des difficultés
TOTAL		**4 099 985**	**1 945 000**	**2 154 985**	
TOTAL REGION TAMBACOUNDA		**38 583 120**	**23 755 470**	**14 827 650**	
RTEFEUILLE 2ème SEMESTRE DECEI		**385 902 921**	**202 075 507**	**183 827 414**	